

relations

AVRIL 1978
\$1.00 no 436

francophones hors québec

Claude Morin

Hubert Gauthier

René-J. Ravault

Pierre Savard

L'AVENIR
DES COMMUNAUTÉS
DE LANGUE FRANÇAISE
DU CANADA...

quelque chose
doit changer!

Les chrétiens après la désillusion tranquille

une étude de Guy Paiement

La politique et les croyants au Canada

une enquête d'Irénée Desrochers

Francophones hors Québec

Robert TOUPIN	<i>Politiser le mouvement de revendication</i>	99
Claude MORIN	<i>Le Québec et les minorités françaises: une responsabilité morale</i>	100
Pierre SAVARD	<i>De la difficulté d'être Franco-ontarien</i>	105
Hubert GAUTHIER	<i>La Fédération des francophones hors Québec</i>	109
René-Jean RAVALT	<i>Héritiers de Lord Durham et de Louis Riel</i>	110

Articles

Guy PAIEMENT	<i>Nouvelles pratiques ecclésiales ou de quoi demain sera-t-il fait?</i>	113
Irénée DESROCHERS	<i>La politique et les croyants au Canada I: L'Eglise catholique et "l'unité canadienne"</i>	116
Michel SOLOMON	<i>Le rapprochement Israélo-Egyptien, seul espoir de paix au Moyen-Orient</i>	121
images, formes, symboles		
Jean-René ETHIER	<i>Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et mon frère...</i>	124
Gabrielle POULIN	<i>Les meilleurs romans québécois de 1977</i>	126

relations

revue du mois publiée sous la responsabilité
d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus

Directeur: Robert Toupin

Conseil de Direction: Bernard Carrière, Jean-Louis D'Aragon, Jean-Guy Saint-Arnaud, Jacques Saint-Aubin.

Comité de rédaction: Albert Beaudry, secrétaire, Jacques Chênevert, Irénée Desrochers, Robert Toupin.

Dessin: Sylvie Corbeil.

Administration: Maurice Ruest.

Rédaction, Administration et Abonnements:

8100, boul. Saint-Laurent, Montréal H2P 2L9

Tél., 387-2541. **Publicité:** Liliane Saddik,

1700, rue Allard, Ville Brossard. Tél.: 678-1209

Relations est une publication des Editions Bellarmin.

Prix de l'abonnement: \$10 par année. Le numéro: \$1

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans le *Répertoire analytique d'articles de revue du Québec* (RADAR) de la Bibliothèque nationale du Québec, dans l'Index analytique de périodiques de langue française (PERIODEX), dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques, et dans le *Répertoire canadien sur l'éducation*. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilms*, Ann Arbor, Michigan 48106 U.S.A.

ISSN 0034-3781

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 0143.

Nouveautés

Canada's Anti-Inflation Program

par O.J. Firestone

15,5 x 23 cm., 274 pages. Prix: \$7.50

Le Bas-Canada

1791-1840

Changements structureaux et crise

par Fernand Ouellet

15 x 23 cm., 542 pages. Prix: \$15.00

Language Maintenance

and Language Shift in Canada.

Paul Lamy (éd.)

15 x 23 cm., 114 pages. Prix: \$3.75

The E.J. Pratt Symposium

Reappraisals: Canadian Writers

Glenn Clever (éd.)

15 x 23 cm., 188 pages. Prix: \$4.80

En vente chez votre libraire et aux:

**Éditions de
l'Université d'Ottawa**

65, avenue Ilstey,

Ottawa, Ont.

K1N 6N5

politiser le mouvement de revendication

par Robert Toupin

Depuis l'époque de Louis Riel jusqu'à celle de l'accession du Parti Québécois au pouvoir et au-delà, des événements de haute signification ont marqué l'évolution du nationalisme franco-canadien, à tel point qu'actuellement, on en est venu à polariser le militantisme des minorités francophones, non plus, comme autrefois, en termes de "survivance" seulement, mais en termes d'"appartenance".

Une appartenance qui s'articule encore difficilement.

Etre franco-manitobain, franco-albertain ou Acadien, dispersé ou isolé dans un immense territoire, où une tradition de résistance a forgé le caractère de plusieurs générations de patriotes au creuset des luttes pour la survivance, c'est vivre pourtant sous le poids de la question: Quel est l'avenir des communautés de langue française au Canada?

Les arguments et les analyses de messieurs Claude Morin, Hubert Gauthier, René-Jean Ravault et Pierre Savard font voir qu'il y a peu d'espoir d'atteindre des résultats concrets si l'on n'admet, au départ, la nécessité de politiser le mouvement de revendication, sur tous les plans, tant fédéral que provincial.

Sur ce vaste champ de bataille fourmillent les apôtres de la démission. Et les communautés francophones hors Québec, qu'animait autrefois la ferveur nationale à saveur religieuse — la langue étant gardienne de la foi! — se heurtent à de nouveaux obstacles, tels les mass media, chasse-gardée de la culture nord-américaine, catalyseur aliénant des inerties et des divisions.

Si le projet de consolidation de ces communautés n'a point de prise sur un territoire (économique et culturel) aménagé à leur profit, sur une vie culturelle qui relance les spontanités issues du monde des jeunes, sur le déploiement d'énergies qui prennent leur place dans l'aménagement politique, le résultat ne laisse aucun doute: une assimilation accélérée, aggravée, hélas, par une certaine peur de l'affrontement, par la crainte d'appuyer ouvertement ceux qui ont l'audace de s'engager. Cet échec menaçant est un appel, il crie l'urgence d'un leadership moral, indispensable au déblocage culturel.

Tout un programme donc! Au fond, c'est celui de mon identité! L'Acadien n'a pas peur d'être Acadien: il accepte d'engager le combat, il a foi en sa valeur personnelle, il est fier de ses racines familiales. En Alberta, au Manitoba, en Ontario, quelles forces répriment cette attitude?

On s'identifie par sa langue... avant tout! et non autrement! C'est le fondement de la culture! une loi "fondamentale" l'a exprimé pour le Québec, la loi 101... qui fait que je refuse l'aliénation ou les servitudes du langage "américain", contaminateur d'identité!

Actuellement, rien n'est acquis hors Québec! Par la force de l'habitude, on consent facilement à être l'otage des autres. Là où il n'y a pas d'égalité et de justice, il n'y a pas de liberté!

L'égalité. S'il y a un principe que la majorité anglophone a foulé aux pieds depuis la Confédération, c'est bien celui-là, nous disait le député de Mercier, M. Gérald Godin, au récent symposium de Sudbury (2/3 mars) sur l'avenir de la francophonie ontarienne.

La publication des **Héritiers de Lord Durham**, il y a un an, a révélé au public la profondeur du malaise entretenu au sein des communautés de langue française du Canada par un fédéralisme essoufflé.

Il faut revendiquer:

- le contrôle du secteur de l'éducation (créer des conseils scolaires homogènes, de langue française, des collèges de langue française);
- la reconnaissance officielle et légale du français, i.e. une véritable garantie des droits des minorités de langue française;
- un réseau de radio et de télévision;
- une politique de développement des communautés francophones, dans ces régions où elles sont considérées comme viables.

N'oublions pas que c'est dans un régime fédéral que les minorités francophones ont vu leur taux d'assimilation croître dangereusement.

Pour les Québécois, contraints par les règles du jeu fédératif, de suivre de loin les luttes de ces frères "de l'extérieur", les résistances que rencontrent les francophones hors Québec, dans leur milieu de vie (chez eux) comme aux différents échelons de l'administration civile de leur pays, ont valeur de projection. Elles font réfléchir.

A l'échelle du continent, nous autres, Québécois, nous sommes une minorité menacée. Si nous nous privons des instruments qui nous permettraient de structurer une société francophone qui se tienne, nous nous condamnons à n'avoir plus bientôt qu'une identité nostalgique et une culture de ghetto: à quémander nos droits, à dénoncer les "hard facts of life"... et à pratiquer le folklore.

une
entrevue
avec

CLAUDE MORIN

Le Québec et les minorités françaises une responsabilité morale

Relations — Monsieur le Ministre, dans son programme officiel, le Parti Québécois n'est pas très loquace quand il aborde la question des minorités francophones. Il affirme seulement qu'"un gouvernement du Parti Québécois s'engage à prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'immigration au Québec des individus et des familles francophones établis au Canada". Ce qui amène les analystes du *Time Magazine* à conclure que, pour le présent gouvernement, "les Canadiens français des autres provinces n'ont d'autre choix que de rentrer au Québec, s'ils veulent continuer de vivre en français" (1). Est-ce bien là la politique québécoise face aux francophones hors Québec?

Claude Morin — D'un simple point de vue démographique, il est évident qu'il est plus facile de vivre en français au Québec qu'ailleurs et que, si on ne veut pas courir le risque d'être assimilé, il est plus sûr de s'installer ici qu'à Omaha, Dallas ou Calgary.

Le programme du Parti Québécois prévoit que ceux qui voudront rentrer au Québec pourront le faire et que des dispositions particulières seront prises pour leur venir en aide. Nous ne disons pas aux minorités francophones: "vous n'avez pas le choix; si vous ne voulez pas disparaître, vous n'avez qu'à rentrer". Il n'est aucunement question d'obligation: ce n'est

évidemment pas à nous de décider de ce que ces gens voudront faire. D'autre part, nous n'avons aucune intention de les bercer d'illusions; quand on trouve 800 francophones dans une ville de 40,000 habitants, la survivance est en jeu. Même dans la ville de Québec, la communauté anglophone a peine à résister à la pression démographique du français...

Cependant, notre gouvernement a défini sa politique face aux minorités francophones du Canada. L'an dernier, au mois d'avril, je suis allé à Saint-Boniface rencontrer les membres de la Société franco-manitobaine; la conférence que je prononçai à cette occasion a ceci de particulier qu'elle expose la politique du gouvernement québécois telle qu'approuvée formellement par les membres du cabinet. Avant de partir pour l'Ouest, j'ai fait tenir le texte aux autres ministres; il a été discuté et adopté. Il ne s'agit donc plus de l'avis de Claude Morin, mais bien de la position officielle du gouvernement québécois sur la question des minorités (2).

Relations — Dans cette conférence, précisément, vous affirmiez que la responsabilité du Québec et des Québécois à l'égard des francophones des autres provinces n'est ni politique, ni juridique, mais morale. Qu'est-ce au juste que cette responsabilité morale?

Claude Morin — Comme il y a plus de cinq millions de francophones au Québec et quelques centaines de milliers à l'extérieur, ce qui se passe ici affecte nécessairement aussi bien le comportement de ces populations éloignées que le traitement dont elles sont l'objet. Nous ne pouvons pas nous désintéresser de ce qui leur arrive, en ce sens que dans la mesure où nous pouvons leur donner un coup de main, nous avons le devoir de le faire, en respectant cependant — c'est là que joue l'élément juridique — le fait fondamental que l'autorité politique qui s'exerce sur eux n'est pas celle du Québec mais celle de leurs provinces. Nous ne pouvons pas, par exemple, prendre charge des francophones hors Québec au plan de l'éducation. Ce n'est pas notre juridiction. Nous n'avons pas non plus de responsabilité politique en ce sens que nous ne pouvons pas nous considérer, ex officio, comme les défenseurs des droits des minorités francophones; elles-mêmes ne l'accepteraient pas, d'ailleurs.

Les citoyens de la Saskatchewan n'accepteraient pas de voir le gouvernement québécois défendre leurs intérêts auprès de leur propre gouvernement ou auprès du gouvernement d'Ottawa, pas plus que nous n'accepterions que le gouvernement ontarien ou le gouvernement fédéral n'interviennent en faveur des anglophones du Québec. Dans le système fédéral actuel, il existe une répartition des pouvoirs et une responsabilité territoriale qu'il faut respecter.

Mais la responsabilité morale demeure: elle nous incite à nous montrer particulièrement attentifs aux besoins que nous exposent les francophones hors Québec. Nous sommes en contact étroit avec la Fédération

* C'est le 2 mars dernier que le ministre québécois des Affaires intergouvernementales accordait cette interview à Irénée Desrochers et Albert Beaudry.

1. *Time*, 13 février 1978, p. 30.

2. NDLR. Les participants au Symposium sur "L'Avenir de la francophonie ontarienne" qui se tenait à Sudbury les

2 et 3 mars dernier, ont pu vérifier l'importance de ce document. Invité à traiter de la Charte du français au Québec et des francophones hors Québec, le ministre québécois du Développement culturel, M. Camille Laurin a tenu à citer longuement la conférence de M. Morin à Saint-Boniface.

des francophones hors Québec ainsi qu'avec les différentes associations provinciales. Nous mettons à leur disposition un budget — qui n'a rien de sensationnel, étant donné nos moyens — mais dont ils établiront eux-mêmes l'utilisation. Nous n'avons aucunement l'intention de les manipuler. C'est à eux qu'il revient d'évaluer leurs besoins, de définir leurs priorités et de choisir leurs modes d'action.

Relations — Ni manipulation, ni chantage; c'est bien ce que vous voulez dire quand vous affirmez que "les minorités francophones ne doivent être les otages de personne".

Claude Morin — Exactement. Je récusé absolument l'argument implicite qui devrait nous convaincre de "filer doux": ne touchez pas aux privilèges des anglophones du Québec parce qu'autrement ce sont les francophones des autres provinces qui feront les frais de votre politique linguistique. Ou encore: conservez le système fédéral actuel tel quel, parce qu'autrement les francophones hors Québec sont condamnés à disparaître. Je rejette ce raisonnement pour deux raisons. La première jusqu'à maintenant nous avons vécu en système fédéral et nous avons pu constater qu'il n'a pas empêché l'assimilation; la deuxième: depuis que nous sommes au pouvoir au Québec, on constate un intérêt pour les francophones hors Québec tel qu'il n'en avait jamais existé auparavant; ils sont devenus à la mode à cause de nous.

Dans une conférence devant l'ACELF, j'ai indiqué les deux facteurs qui, à mon avis, détermineront l'avenir des minorités françaises: d'abord, leur propre volonté de survivre et, deuxièmement, un Québec politiquement fort, sans doute leur meilleur allié.

Relations — C'est un fait qu'on a assisté dernièrement à un regain d'intérêt pour les minorités francophones; mais n'est-ce pas justement parce que le Québec est encore à l'intérieur de la confédération?

Claude Morin — Si ça n'est que ça, on ne s'intéresse aux francophones hors Québec que lorsque le Québec menace le système. Il s'ensuit, si

Non-ingérence, non-indifférence

(Extraits de la conférence de
M. Claude Morin à Saint-Boniface)

Notre premier principe découle d'un fait simple, mais d'importance majeure: vous et nous parlons la même langue. Pour cette raison, hier, aujourd'hui comme demain, le Québec et les Québécois ne peuvent être indifférents au sort des minorités francophones des autres provinces. Quand des francophones de l'extérieur du Québec s'assimilent cela signifie que des gens cessent de parler la même langue que nous, qu'ils ne font plus partie de notre groupe culturel et qu'ils délaissent cette portion de la civilisation humaine que nous sommes.

De cet intérêt, un second principe découle: s'ils ne peuvent avoir de responsabilités juridiques ou politiques à cet égard, le Québec et les Québécois doivent se reconnaître une responsabilité morale envers les minorités francophones. Nous croyons à la non-ingérence dans les affaires internes des autres états et nous tenons à ce que les autres états adoptent la même attitude par rapport à nous. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous substituer aux autres gouvernements pour nous acquitter, à leur place, de tâches qui leur reviennent de droit. D'ailleurs, personne ne nous le demande et nous ne nourrissons pas, à ce propos, de velléités paternalistes. (...)

Ces principes valent pour la période actuelle, mais ils vaudront ne changerons pas d'attitude par rapport aux francophones hors Québec parce que notre statut politique changera. Nos positions sont en effet fondées sur des considérations historiques, démographiques, juridiques et culturelles qui sont pour nous des données de base.

D'après *La Liberté*, 28 avril 1977.

vos votre raisonnement est juste, que dans tous les cas, qu'on change ou non le système actuel, ILS laisseront tomber les francophones hors Québec. En d'autres termes, nous ne serions utiles aux minorités que dans la mesure où subsiste le danger d'une "séparation" (un terme que nous évitons d'employer, car il ne correspond pas à ce que désirons). Que la menace disparaisse, soit que nous nous soumettions, soit que nous devenions un État souverain, et les francophones des autres provinces sont condamnés à disparaître. Pour ma part, je n'accepte pas cette lecture des faits.

Relations — Est-ce que telle n'est pas, pourtant, la réalité politique?

Claude Morin — Si c'est vrai, les francophones hors Québec sont mal pris. Car l'avenir ne nous réserve que deux possibilités: ou le Québec se soumet, ou il devient souverain. Ne nous faisons pas d'illusions: si

le Québec vote NON au référendum, il n'y aura pas de révision en profondeur du pacte confédératif de la part du Canada anglais, simplement parce qu'il "aura eu peur". Le NON sera interprété par le Canada anglais comme une sanction accordée au statu quo par la population du Québec. Pis encore, le NON, en plus d'entraver une véritable refonte de la constitution, permettra au gouvernement fédéral et aux partisans de sa politique d'exercer une centralisation jamais vue jusqu'à présent. Mais, encore une fois, la situation ne sera pas moins critique pour les minorités dans l'éventualité de la soumission du Québec qu'advenant son indépendance.

Relations — Mais avons-nous bien considéré toutes les options possibles? Le Québec pourrait représenter une menace même par la voix d'un parti libéral qui se tienne. Il semble bien que la majorité des francophones des autres provinces tiennent au fédéra-

lisme, qu'ils voudraient voir renouvelé en profondeur.

Claude Morin — D'accord. Mais je suis convaincu qu'il n'y aura jamais de "fédéralisme renouvelé en profondeur", si nous perdons le référendum. Pour modifier vraiment la situation présente au Canada, il y a deux conditions indispensables. Il fallait d'abord que le Parti Québécois arrive au pouvoir à Québec, pour créer une situation de choc (c'est ce que j'avais laissé entrevoir dans les dernières pages de mon livre *Le combat québécois*); depuis l'élection du PQ, on assiste à une effervescence sans précédent au Canada anglais: les commissions d'enquête, les groupes de travail, les colloques se multiplient, le Canada anglais est en train de faire son "homework". Quant à la deuxième condition nécessaire pour changer la situation, c'est l'opinion clairement et démocratiquement exprimée de la majorité des Québécois: "il faut que ça change". Si les Québécois devaient répondre NON à une question qui reviendra finalement à demander "Voulez-vous un changement en profondeur?", la deuxième condition ne sera pas réalisée, la première, d'un coup, perdra son sens et le Canada anglais retombera dans l'ornière du statu quo. Avez-vous vu *Le Devoir* d'aujourd'hui? Il y a un texte excellent sur le mirage de la "troisième voie"(3).

Je suis tellement convaincu que le Canada anglais n'acceptera pas autrement de se transformer que j'ai décidé de quitter la vie administrative, quand j'étais sous-ministre; puis, ultérieurement, car ce n'était pas mon intention au départ, je me suis engagé dans la politique active pour provoquer, par l'élection d'un parti et par un référendum, le changement fondamental du Canada.

Il n'y aurait même pas de fédéralisme renouvelé — ce n'est pas ce que je propose puisque je lutte pour la souveraineté-association — autrement que par un changement politique à Québec et un référendum. Tant que le Canada anglais ne se trouvera pas en face de la volonté claire du peuple québécois, il ne bougera pas.

3. Il s'agit d'une "lettre au Devoir", de M. Georges Allaire de La Pocatière. Nous la reproduisons à la page voisine.

Relations — Pourquoi pensez-vous alors qu'il finira par accepter une association?

Claude Morin — D'abord, parce qu'elle existe déjà en bonne partie, cette association. Bien des gens font l'erreur de croire qu'il s'agira de bâtir "à partir de rien" l'association avec le Canada, ou encore qu'il nous faudra l'établir après nous être complètement dissociés. Liberté de circulation, monnaie commune, marché commun, tout ça existe déjà et n'a pas à être refait: quelques ajustements suffiront. Ensuite, il n'est pas question de commencer par une séparation complète pour négocier ultérieurement une association avec le Canada: comme s'il fallait créer immédiatement un système de représentation diplomatique ou une armée pour les défaire ensuite, une fois conclue l'entente avec Ottawa: ce serait pour le moins saugrenu. Pas question de s'isoler d'abord, pour se réassocier seulement dans une phase ultérieure.

Un NON au référendum reviendra finalement à entériner le statu quo. Qu'est-ce que le statu quo réserve aux minorités francophones?...

Dans cette perspective, et compte tenu de certains facteurs économiques qu'on a souvent tendance à négliger (il y a 100,000 emplois en Ontario qui dépendent du commerce avec le Québec), il ne faut pas être dupes des "positions de négociation" affichées par les autres provinces quand elles menacent de refuser l'association avec un Québec souverain. Si elles nous disaient dès aujourd'hui: "entendu! nous nous associerons avec vous quand vous aurez opté pour la souveraineté", notre problème serait déjà résolu. Or elles n'ont évidemment aucun désir de nous faciliter la tâche, puisque nous dérangeons un statu quo qui a été profitable aux anglophones canadiens jusqu'à maintenant.

Relations — On a suggéré d'inscrire dans la constitution un article spécial protégeant les droits culturels de la minorité francophone; diverses asso-

ciations francophones d'autres provinces ont donné leur appui à cette proposition. Pourquoi ne l'acceptez-vous pas, au moins provisoirement, tant que la souveraineté n'est pas acquise?

Claude Morin — Pour plusieurs raisons. D'abord, pour aider vraiment les minorités francophones. Un amendement constitutionnel qui statuerait que les communautés francophones ou anglophones ont droit à des institutions d'enseignement dès que leur nombre est suffisant, c'est une disposition constitutionnelle non contraignante. D'abord quel serait ce "nombre suffisant"? Ensuite, les accords de réciprocité que nous proposons engagent immédiatement: ils sont plus rapidement mis en oeuvre qu'une déclaration de principe. Or la situation est urgente; au rythme où progresse l'assimilation des francophones hors Québec, les solutions efficaces sur une période de dix ans arriveront trop tard.

Deuxièmement, même en supposant que le Québec soit d'accord avec un amendement de cette nature, il ne pourra pas être discuté au moins avant l'automne prochain. Et puis, s'il s'agit de modifier la constitution, on soulève du même coup l'opportunité d'autres amendements constitutionnels; vous voyez d'ici les délais qu'entraînerait un débat de cet ordre. D'ailleurs, si les minorités francophones sont gagnées à l'idée d'un amendement constitutionnel, les gouvernements des provinces de l'Ouest sont loin de s'y rallier. Et il suffit qu'une province s'objecte pour tout bloquer. Au fond, nous n'avons même pas besoin d'exprimer notre désaccord, l'Ouest s'en chargera. Cette solution est illusoire: même si elle était acceptée, il faudrait plusieurs années pour qu'elle soit mise en opération; mais elle a déjà toutes les chances de n'être pas acceptable pour les provinces, responsables en définitive de son application.

Enfin, il y a une troisième raison. Nous croyons qu'il ne suffit pas de retoucher la constitution ici et là; ce qu'il nous faut, c'est une transformation radicale du Canada tel qu'il existe actuellement. Si le mirage des amendements devait amener le gouvernement québécois à réviser sa politique, ce serait l'échec; pour les

minorités francophones, pour les raisons que je viens de signaler; pour le Québec, parce que le jeu des négociations constitutionnelles traînera en longueur aussi longtemps que nous n'aurons pas eu de référendum pour donner au Québec un véritable moyen de pression.

Encore une fois, les modifications constitutionnelles proposées par M. Trudeau seront peut-être efficaces dans dix ans, mais à ce moment-là, combien restera-t-il de francophones dans certaines provinces? La situation est réellement urgente.

Relations — Toutefois, si la seule solution qui vous paraisse acceptable, celle des accords de réciprocité, est refusée à Montréal comme à St. Andrew's, on n'est guère plus avancé. A quoi sert la solution idéale si elle n'est pas "vendable"? Gardez-vous espoir de conclure de tels accords?

Claude Morin — Voyons d'abord pourquoi ces accords ont été refusés jusqu'ici. Nous sommes suspects. Même lorsque nous agissons comme un authentique gouvernement provincial fédéraliste. Rien de plus fédéraliste que les accords que nous proposons, car il s'agit d'ententes conclues par les provinces en des domaines où leur juridiction est complète; d'ailleurs, M. Trudeau lui-même, dans *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, suggérerait de tels accords. Malgré cette attitude légitime en régime fédéraliste, on nous soupçonne d'ourdir de sombres complots; en sous-main, le gouvernement fédéral déconseille aux provinces de négocier avec nous, sous prétexte que ce serait "réaliser" la souveraineté-association. Ces réserves sur les accords de réciprocité sont d'autant plus curieuses que nous signons régulièrement des ententes avec les autres provinces dans les domaines les plus divers.

Mais il y a plus grave. C'est que les autres savent très bien que s'ils signent un accord de réciprocité avec le Québec, ils seront obligés de "livrer la marchandise", car ils seront liés par un texte précis. Et ici, le chemin à faire est considérable.

Je trouve invraisemblable qu'on continue de scruter au microscope la paille qui est dans l'oeil du Québec en tournant le petit bout de la lorgnette

L'impasse de la troisième voie

Je vous propose le scénario suivant:

Hypothèse: Claude Ryan gagne la chefferie du Parti libéral du Québec;

Hypothèse: Claude Ryan gagne le référendum, i.e. les Québécois rejettent l'idée de souveraineté-association;

Hypothèse: Claude Ryan gagne les prochaines élections québécoises, i.e. devient Premier Ministre du Québec.

Claude Ryan se rend alors à Ottawa pour réclamer les réformes constitutionnelles "inévitables" qui correspondent à ses aspirations québécoises. Pierre Elliott Trudeau le reçoit le sourire aux lèvres et lui répond gentiment: "Mon cher Claude, je regrette, mais les Québécois se sont prononcés en faveur de la Confédération..."

Claude Ryan revient à Québec, se rend à son bureau, s'y enferme, et braille.

Le Devoir, 2 mars 1978, p. 4

Cette lettre de M. Georges Allaire au directeur du *Devoir* ne pouvait guère manquer de combler M. Claude Morin.

te vers la poutre qui aveugle nos voisins. On met en doute nos motifs, mais on accepte sans ciller les déclarations d'un premier ministre qui se déclare "disposé à faire son possible" pour améliorer la situation des francophones dans sa province: au Canada, il y a deux poids et dix mesures, quand il s'agit des minorités.

Nous ne perdons pas espoir de conclure quelques accords, cependant. Prenons le cas du Nouveau-Brunswick. A l'heure actuelle, compte tenu des améliorations réalisées et de la voie où ils se sont engagés, ils pourraient signer dès demain un accord de réciprocité avec nous. Mais M. Hatfield ne voudra pas signer, pour conserver les faveurs d'Ottawa et pour ne pas être le seul ou le premier à négocier avec nous sur ce terrain. Étrange situation, où la seule province qui puisse conclure un accord renonce à le faire... précisément parce que les autres ne sont pas prêtes!

De St. Andrew's à Montréal, on a pu noter quelque progrès. Quand le débat autour de la Loi 101 se sera apaisé, on pourra entamer des négociations sérieuses.

Relations — On a suggéré de mettre sur pied une commission permanente pour protéger les droits des minorités à travers le Canada. Dans l'hypothèse où les accords de réciprocité tarderaient, serait-ce le recours le plus pratique?

Claude Morin — Il ne faut surtout pas oublier que l'éducation est du ressort des provinces. A première vue, la solution serait de confier au fédéral la responsabilité de l'enseignement aux minorités. Cette solution est pourtant totalement inacceptable: abdiquer une partie de nos compétences en matière d'éducation, c'est permettre au fédéral de prendre peu à peu le contrôle de toute cette juridiction. Et je ne vois personne, même chez les anglophones, qui soit disposé à l'accepter. Ce serait la poursuite d'une illusion.

En fait, c'est aussi illusoire que le Canada à cinq provinces prôné par certains hommes politiques, dont M. Ryan, comme solution de rechange à la Souveraineté-Association. Quel sera le gouvernement provincial qui acceptera de se fusionner à un autre?

Il n'y a pas d'autre solution pratique que les accords de réciprocité, négociés "sur mesure" en fonction de la situation de chaque province. Par-dessus le marché, nous leur offrons même les enseignants: ils n'auraient qu'à engager des professeurs que nous pourrions leur prêter.

Relations — Dès qu'on parle de réciprocité, on entrevoit des échanges; si le Québec attend des autres provinces qu'elles fassent justice aux minorités francophones en matière d'éducation, qu'est-ce qu'il est prêt à mettre dans la balance? Est-ce que la Loi 101

ne lui remet pas des "otages" qu'il pourrait échanger dans le cadre d'un accord de réciprocité?

Claude Morin — Et quels seraient ces otages?

Relations — Les anglophones des autres provinces qui n'auraient pas accès à l'école anglaise au Québec, à moins d'ententes bilatérales.

Claude Morin — Revenons d'abord au mot "otages". On ne peut tout de même pas considérer comme des "otages" du Québec des personnes qui ne s'y trouvent même pas: il s'agit de citoyens anglophones résidant à l'heure actuelle à l'extérieur du Québec et qui pourraient, un jour, décider de venir s'installer ici. Est-ce qu'on prend en otages des gens qui sont à l'étranger?

La Loi 101 crée pour la minorité anglophone du Québec une situation incomparablement meilleure que celle de n'importe quelle minorité francophone du Canada: elle a son double réseau d'enseignement, ses journaux, ses médias, sa société. Nous nous sommes montrés généreux. Mais, face à la pression démographique créée par l'arrivée d'immigrants qui tendent à grossir le groupe de langue anglaise, nous intervenons pour imposer aux nouveaux arrivants de s'associer à nous, en français. On nous reproche de porter atteinte au *droit des immigrants de fréquenter l'école anglaise*; mais d'où vient ce droit? L'immigrant choisit de venir au Québec; notre société a le droit de poser ses conditions pour l'admettre.

Quant aux anglophones des autres provinces, le cas de la grande majorité d'entre eux est déjà prévu: ceux qui viennent ici pour quelques années seulement peuvent envoyer leurs enfants à l'école anglaise (deux fois trois ans). Et d'ailleurs, combien d'anglophones viennent s'établir au Québec? Tout ce projet, au fond, n'affecte que peu de gens... Et puis, qu'y a-t-il de si mauvais à apprendre le français?

Relations — Plaçons-nous maintenant au moment des négociations en vue de la Souveraineté-Association. On a l'habitude de définir l'Association en termes économiques et la Souveraineté en termes politiques. Or le rapport entre les États qui forment présentement le Canada, pour ce qui a trait aux minorités, est un problème strictement politique. Comment allez-vous pouvoir aider politiquement les groupes minoritaires, si vous vous engagez dans une négociation économique, la souveraineté politique étant acquise? Est-ce que vous ne renoncez pas implicitement à soutenir les autres francophones, au plan "international"?

Claude Morin — Le Québec souverain ne s'isolera pas. Qu'est-ce qui l'empêcherait de conclure des accords d'éducation avec tel ou tel état de la fédération canadienne, comme aujourd'hui la France peut en signer avec nous? Des accords au plan de la culture et de l'enseignement n'ont rien à voir avec la Souveraineté-Association.

Relations — Plusieurs francophones des autres provinces estiment, comme Michel Bastarache (4), que les intérêts des minorités ne sont pas nécessairement conciliables avec ceux du Québec. Favorables à un fédéralisme renouvelé, ils se considèrent partie avec nous d'une seule et même nation canadienne-française. Au moment du référendum, dans quelle mesure ces francophones éloignés seront-ils admis à participer au processus de délibération et de décision mis en route par le gouvernement québécois?

Claude Morin — Pour déterminer pratiquement le cadre de la décision, nous avons résolu que seuls les citoyens du Québec voteront lors du référendum, quelle que soit leur origine ethnique. Il n'est pas question d'étendre ce droit aux francophones des autres provinces car les autres Canadiens voudront aussi être admis à voter: le référendum deviendrait alors parfaitement inutile. Par ailleurs, les francophones résidant en dehors du Québec ont parfaitement le droit de faire valoir leur point de vue: ils peuvent organiser ici des assemblées pour exposer leurs con-

victions aux électeurs québécois. Mais qu'ils se rendent bien compte de ce qu'ils feraient alors: le NON au référendum revient à entériner le statu quo; et qu'est-ce que le statu quo leur réserve?

Relations — Une fois gagné le référendum, comment voyez-vous qu'on puisse appliquer au Québec le concept de "multiculturalisme" qui semble actuellement s'imposer à travers le Canada?

Claude Morin — C'est le Livre Blanc sur la culture qui traitera de cette question. Il y aura du multiculturalisme au Québec, mais pas dans le sens prôné par le fédéral. Au fond, par le biais du multiculturalisme, le fédéral espérait donner un coup de main aux francophones: on tentait d'excuser le bilinguisme par le multiculturalisme. A mon avis, il s'est agi d'une politique à courte vue qui n'a eu d'autre résultat que de faire des Canadiens français... un groupe ethnique de plus. Les provinces se sont appuyées sur ce beau grand mot pour ramener les minorités francophones sur le même pied que les communautés allemandes, ukrainiennes ou chinoises. Tout ça a joué finalement contre les minorités francophones.

Relations — Aux Québécois qui s'inquiètent du sort des minorités françaises, que direz-vous, au moment du référendum?

Claude Morin — D'abord, le référendum ne réglera pas le sort des francophones hors Québec mais celui des Québécois. Ceux qui s'inquiètent de l'avenir des minorités franco-canadiennes pourront nous juger comme gouvernement: il n'y a pas de gouvernement québécois qui, par sa présence et par son action, ait donné une impulsion plus vigoureuse aux revendications des francophones hors Québec. Le paradoxe, c'est qu'on blâme notre gouvernement parce qu'il n'utilise pas les moyens classiques de soutien aux minorités, moyens qui n'ont jamais réglé leur problème. On pourra difficilement nous reprocher de ne pas les aider efficacement quand, de leur propre avis, notre politique est celle qui a fait le plus pour leur cause.

4. Michel Bastarache, "Le point de vue d'un Acadien sur la crise constitutionnelle" dans *L'Action Nationale*, nov.-déc. 1977, pp. 191-200.

De la difficulté d'être Franco-ontarien

Si on voulait montrer de la façon la plus éclatante l'échec de la Confédération canadienne entendue comme pacte entre deux nations, c'est dans l'étude du sort des francophones hors Québec, y compris ceux d'Ontario, qu'on en trouverait la meilleure illustration.

par **Pierre Savard***

A regarder les choses de l'extérieur, soit du Québec, d'Ottawa ou de Queen's Park, les Franco-Ontariens n'ont jamais été en si bonne situation. Leur nombre absolu a presque décuplé depuis le milieu du siècle dernier, alors qu'ils n'étaient pas cinquante mille. Leurs niveaux de vie et d'instruction se sont haussés de façon fort appréciable durant la dernière décennie en particulier. Le vent du bilinguisme a revalorisé cette minorité bilingue de force. Depuis quelques mois surtout, certains politiciens invitent les Franco-Ontariens à la résistance et à la revendication, tandis que d'autres leur laissent entrevoir un avenir meilleur, grâce à des politiques gouvernementales plus respectueuses de leurs droits.

Nous tenterons ici d'aller plus loin que les apparences et de dépasser l'écume de l'événement. N'étant ni politicien ni spécialiste patenté des problèmes franco-ontariens, mes propos seront sans complaisance ni prétention scientifique. Ils se veulent simple réflexion d'un citoyen qui partage depuis six ans la vie des Franco-Ontariens, et qui revient d'une traversée de vingt-et-un mois à travers l'Ontario français et ses problèmes culturels.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur l'activité artistique que le Rapport de notre Groupe d'étude, récemment publié, analyse assez longuement (1). Contentons-nous de rappeler qu'existent incontestablement en Ontario français une conscience culturelle originale et une production artistique souvent à ses balbutiements, mais riche de promesses, et agent de fierté collective chez les jeunes. Reste à souhaiter que le public réponde plus nombreux à l'appel de ses artistes, et que des mécanismes de coordination soient mis en place au plus tôt pour faire profiter le plus grand nombre de la culture française d'ici.

Je m'étendrai plus particulièrement sur deux ensembles de considération reliées aux questions suivantes: Où en sont les Franco-Ontariens? Quel est leur place dans le grand débat contemporain sur le Canada? L'ampleur et la difficulté de ces questions rendent évident le caractère provisoire de ces bilans que je tente d'établir.

1. *Cultiver sa différence*. Rapport sur les arts dans la vie franco-ontarienne, présenté au Conseil des Arts de l'Ontario par Pierre Savard, Rhéal Beauchamp et Paul Thompson. Septembre 1977.

Marginalisation et sous-développement

Avant de s'arrêter à la nature même des Franco-Ontariens, il convient de s'interroger sur le vocable par lequel ils se désignent eux-mêmes. Vocable qui dit beaucoup sur leur être et sur leur conscience. Mot composé, comme "Italo-Canadiens" ou "Néo-Canadiens", "Franco-Ontarien" est d'usage récent. Il n'y a pas longtemps encore, les francophones s'appelaient indistinctement "Canadiens français" d'un océan à l'autre (si on excepte les Acadiens jaloux de leur nom et de leur culture propre, voire de leur saint patron qui n'était pas Jean-Baptiste mais bien la Vierge Marie). Le mot "Canadien français" était apparu au 19^e siècle, inventé par les anglophones du temps qui commençaient à s'appeler "Canadiens". Quant aux Canadiens français, ils s'appelaient alors volontiers "Canadiens" tout court, désignant les autres du nom d'"Anglais". Ces appellations ont survécu à côté des autres: on les entend encore chez les personnes d'un certain âge. C'est après 1960 que de nouveaux ajustements sémantiques apparaissent. L'émergence d'une cons-

* Pierre Savard est professeur d'histoire et directeur du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. Ce texte reprend en substance une conférence prononcée le 3 mars dernier à l'Université Laurentienne de Sudbury dans le cadre d'un symposium sur "L'Avenir de la francophonie ontarienne".

science nationale renouvelée dans la province de Québec provoque peu à peu l'érosion de "Canadien français" au profit de "Québécois", terme qui n'est pas sans ambiguïté, même s'il a le mérite de renvoyer à un territoire clairement délimité et dont les habitants sont en majorité de langue et de culture françaises. Au fond, l'invention du mot "Québécois" procède de la même logique que celui du mot "Canadiens". Il renvoie à une conception implicite d'une culture dominante. Au Canada, la culture dominante est celle héritée de la Grande-Bretagne et adaptée au contexte nord-américain. Suivant cette philosophie implicite, les autres groupes ethno-culturels n'ont qu'à s'y conformer. Au Québec, la culture dominante est canadienne d'origine française. Le "Québécois" à l'état pur est celui qui accepte le mieux de se perdre dans ce creuset, à moins qu'il ne préfère la marginalisation qui, précisons-le, peut être dorée, comme c'est encore le cas pour plusieurs anglophones de Montréal.

Avec l'éclatement au moins politique du Canada français, les Canadiens français de l'Ontario ont pris meilleure conscience de leur identité. Plusieurs d'entre eux se sont mis à s'appeler "Franco-Ontariens", manifestant à la fois leur rattachement à la culture et la langue canadiennes-françaises, leur attachement à l'Ontario, et leur distance à l'endroit d'un Québec engagé dans une aventure politique bien différente de la leur, pour ne pas dire opposée. Soulignons que ce vocable de "Franco-Ontariens" est plus qu'un mot: il révèle sous une lumière crue la condition minoritaire et marginale des francophones de l'Ontario.

Il faut être aveugle pour ne pas admettre qu'au plan démographique, le présent et l'avenir des Franco-Ontariens sont peu réjouissants. Suivant le recensement de 1976, il y a 460,075 Ontariens de langue maternelle française, soit 5.5% de la population totale, (et on peut avancer aisément que pour le quart d'entre eux le français n'est plus la langue d'usage). Cinq ans auparavant, les francophones comptaient pour 6.3% de la population. Ce glissement est

dû en bonne partie à l'accroissement de la population totale de la province, soit plus d'un demi million d'habitants en cinq ans. Les francophones n'ont donc aucune raison d'être optimistes quant au nombre, car la chute vertigineuse de leur taux de natalité, la très faible immigration de francophones en Ontario, l'accroissement des mariages mixtes au point de vue linguistique et l'urbanisation minent sûrement leur groupe. Les belles années sont bien passées, alors qu'en 1951 et 1961 les Franco-Ontariens dépassaient le cap de dix pour cent de la population d'origine française dans l'ensemble provincial.

Ce qui explique la persistance du groupe, c'est en partie sa concentration dans quelques régions. En 1971, le Nord comptait 172,730 Franco-Ontariens de langue maternelle française, l'Est 173,075, et le reste de la province 136,000. Les transferts linguistiques sont plus faibles dans le Nord et dans l'Est, moins urbanisés que le Sud. Le pourcentage de l'endogamie c'est-à-dire des mariages où les conjoints sont tous deux de même langue, (ici, le français) se chiffre par exemple autour de 75% pour les 15-34 ans dans l'Est et le Nord, alors qu'il tombe à 47% dans le Sud. Les migrations à l'intérieur de la province favorisent l'effritement du groupe francophone et sont sans doute une des causes de la diminution du nombre des francophones de presque toutes les villes considérées traditionnellement comme des centres de vie française, telles Vanier, Windsor, Cornwall et Sudbury. Cette diminution vient de nous être révélée dans le recensement de 1976. Dans la ville d'Ottawa et sa banlieue, la proportion des francophones reste fixe autour de 20%, bien que les études récentes de Paul Lamy aient montré que cette ville continue d'être un foyer d'assimilation pour les francophones. Le maintien de la proportion des francophones (1 pour 5 habitants) y est sans doute dû à la venue de Franco-Ontariens d'autres centres, et de Québécois francophones.

Ce sombre constat appelle quelques réflexions. Les Franco-Ontariens peuvent de moins en moins compter sur le nombre, ce qui n'est pas sans con-

séquences au point de vue politique et au plan des services, car les gouvernements se disent prêts à offrir des services seulement là où le nombre le justifie.

Si on considère la situation socio-économique, on se trouve devant un tableau contrasté. L'étude récente des professeurs Allaire et Toulouse montre une amélioration nette du niveau économique des Franco-Ontariens pendant la décennie qu'ils ont étudiée, soit celle qui va de 1961 à 1971. Cette étude rappelle également que les Franco-Ontariens sont sur-représentés dans les métiers et professions liés au secteur primaire et à l'enseignement. Elle révèle un degré de satisfaction socio-économique élevé, tout en montrant une moyenne de revenus inférieure à celle de l'ensemble des chefs de ménage de la province. Enfin, elle souligne que l'éventail de revenu est plus étendu que la moyenne provinciale et qu'une forte proportion de Franco-Ontariens se situent au-dessous du seuil de la pauvreté. **De ces constatations on peut conclure sans peine que les Franco-Ontariens comme groupe jouent un rôle négligeable dans la vie économique de la province, qu'ils ne disposent donc d'aucun pouvoir économique, et que leur appartenance à des couches socio-économiques fort diversifiées les divise profondément.**

Une identité fragile

Les conséquences politiques et culturelles de cette marginalisation, de cet émiettement et de son sous-développement sautent aux yeux. On s'explique mieux, à les étudier, la difficulté de bâtir des projets culturels et politiques communs. L'histoire des Franco-Ontariens, rappelons-le, c'est surtout celle de la longue victoire sur la prolétarianisation menée par des vagues successives de Canadiens français venus du Québec pour survivre, soit sur les terres de l'Est et du Clay Belt du Grand Nord, soit

dans les forêts et les mines du Nord, ou, plus récemment, dans les usines du Sud. Ces migrations leur ont permis d'accéder à un niveau de vie plus décent que celui qui leur était dévolu au Québec ou en Acadie, mais elles se sont souvent soldées par de sombres mutilations culturelles.

Un des obstacles les plus formidables à l'épanouissement de la culture française en Ontario reste la mentalité minoritaire des Franco-Ontariens. Constamment confronté aux modèles de développement individuel et collectif de la majorité, le Franco-Ontarien en vient souvent à rechercher la conformité à tout prix. Soumis au feu nourri de la propagande des médias qui vantent sous toutes leurs formes les modèles culturels anglo-canadiens ou américains, il finit par adopter les stéréotypes des autres sur son propre groupe ethnoculturel: c'est ainsi, par exemple, qu'il en vient à croire que le français est une langue charmante et dépassée, réservée à l'amour et à la gastronomie. **De plus, on n'a qu'à écouter le Franco-Ontarien moyen parler du Québec pour mesurer jusqu'à quel point son image a été déformée par une vision ontarienne des choses. De la honte de soi et du refus de son identité au transfert culturel et à l'acculturation, il n'y a souvent qu'un pas.** Il faut à la vérité une bonne dose d'assurance ou de témérité pour s'identifier à un groupe tenu pour négligeable dans sa propre province, et parfois méprisé à l'extérieur, comme à l'a vu lors de la "Super-francofête" de Québec.

L'attention s'est reportée de nouveau, récemment, sur les écoles, châteaux-forts traditionnels, avec l'église et la famille, de la vie franco-ontarienne. Malgré une décennie de progrès en matière d'équipement et de reconnaissance des droits des francophones, il reste ici encore bien du chemin à parcourir. Trop de programmes ne sont que des traductions de l'anglais, sans souci d'adaptation à la culture française des enfants. L'enseignement des réalités de l'Ontario français est à peu près inexistant, même à une époque où les Franco-Ontariens, portés par ce grand mouvement de l'Occident actuel, cherchent leurs racines. Certaines classes étudient encore dans des ma-

nuels en anglais, faute d'ouvrages francophones. D'autres manuels, en français ceux-là, sont désuets, aggravant le sentiment que le français véhicule des réalités dépassées.

Les anciennes écoles normales, pompeusement intégrées aux Facultés ou écoles des sciences de l'éducation, vivent trop à l'écart des grandes expériences pédagogiques de notre temps; pourtant, c'est à elles qu'il incombe de préparer les maîtres qui sauront former les générations de jeunes Franco-Ontariens: elles sont le sel de l'école franco-ontarienne. Quant à la recherche psycho-pédagogique et didactique, elle est loin d'y être ce qu'elle devrait être. Or, qui a les moyens de renouveler l'école franco-ontarienne sinon ces institutions? Ce ne sont certes pas des pédagogues étrangers aux réalités du milieu, qu'ils soient Québécois, Français, Américains ou autres, qui peuvent penser les méthodes et concevoir les instruments adaptés aux enfants d'ici. Il faut bien admettre qu'à part quelques réalisations isolées, la production pédagogique franco-ontarienne reste pauvre.

A ces déficiences vient s'ajouter le laisser-aller de trop de maîtres en ce qui a trait au caractère français des écoles où ils oeuvrent. Avec une inconséquence invraisemblable, ils affectent une superbe indifférence vis-à-vis la langue et la culture dont cette école doit être le lieu privilégié. On pourrait continuer ce catalogue des misères de nos écoles pour évoquer les difficultés structurelles. La lutte longue et difficile que mènent les contribuables d'Ottawa-Carleton pour obtenir un Conseil homogène de langue française montre combien il est malaisé de faire comprendre les intérêts des francophones dans cette province. Nul besoin de citer ici, par ailleurs, trop de malheureuses aventures de créations d'écoles permises par la loi de 1968, en ces dernières années. La mauvaise grâce, pour employer un euphémisme, de la majorité des habitants de la région de Windsor face à la création d'une école secondaire de langue française montre bien que rien n'est acquis pour la minorité franco-ontarienne, malgré les protestations de bonne volonté des politiciens au moment de crises dites nationales.

Depuis le 15 novembre

Ces propos m'amènent naturellement à évoquer la place des Franco-Ontariens dans les grands débats actuels. Depuis le 15 novembre 1976, les usines de l'unité canadienne se sont remises à tourner et à accélérer leur production. Politologues et constitutionnalistes de tous crins s'en donnent à coeur joie. Des hommes et des femmes de bonne volonté se portent volontaires comme commissaires-voyageurs de l'unité canadienne d'un océan à l'autre. Nerveux, les politiciens s'affichent les uns mielleux, les autres arrogants face aux demandes croissantes des francophones, demandons qui s'ajoutent aux tendances régionalistes d'un océan à l'autre.

Quelle place occupent les Franco-Ontariens dans ce concert? **Rappelons qu'ils habitent la province la plus riche et la plus peuplée du pays et qu'ils forment en nombre absolu la minorité française la plus nombreuse hors Québec. Malgré ces faits, il faut avouer d'emblée qu'ils ne pèsent pas lourd dans la balance.** Leurs groupes de pression comme l'ACFO (Association canadienne-française de l'Ontario) ont beau trépigner et les partis d'opposition faire des promesses inconsidérées comme celle d'instituer le français langue officielle de l'Ontario, la réalité ne change pas. Après deux cents ans de présence continue en Ontario, dans une Confédération plus que centenaire et dans laquelle certains ont vu naïvement un pacte entre deux nations, près de dix ans après la loi des langues officielles au Fédéral, les Franco-Ontariens restent, dans leur province, des citoyens de deuxième classe au plan culturel. Localisée, comme il se doit, à Toronto, la bureaucratie provinciale se montre à peu près imperméable à la culture des Franco-Ontariens, si on excepte certains secteurs de l'éducation. D'ailleurs, les seuls refuges où le Franco-Ontarien peut valoriser sa culture restent le monde de l'enseignement et, jusqu'à un certain point, le fonctionnarisme fédéral.

Si on voulait montrer de la façon la plus éclatante l'échec de la Confédération canadienne entendue comme pacte entre deux nations, c'est dans l'étude du sort des francophones hors Québec, y compris ceux d'Ontario, qu'on en trouverait la meilleure illustration. Depuis 1867, la règle de deux poids deux mesures continue d'empoisonner les relations entre francophones et anglophones du pays. Au Québec, le pacte de 1867 a prévu à toutes fins pratiques des garanties constitutionnelles pour la minorité anglophone qui n'existe pas pour les minorités francophones ailleurs au Canada. Ce vice au niveau des structures les plus fondamentales du pays n'est que le reflet d'une situation qui existe à tous les paliers de gouvernement. Au plan provincial, en Ontario, les francophones ont arraché au prix de luttes longues et épuisantes des droits qu'on leur reproche encore, dans certains milieux qui devraient être plus éclairés. Combien de fois entend-on des voix comme celle d'un conseiller scolaire d'Ottawa qui disait il y a quelques jours que les "Anglais" ont donné des écoles aux "Français" et que ces derniers sont des séparatistes et des ingrats puisqu'ils vont jusqu'à demander un conseil scolaire homogène, c'est-à-dire formé d'élus francophones responsables des écoles francophones. Comme si les "Français" n'étaient pas aussi des contribuables. Comme si la province d'Ontario, en l'absence d'écoles françaises, n'avait pas à recevoir les enfants francophones dans ses écoles publiques!

On pourrait s'étendre longuement sur mille signes qui rappellent aux francophones d'Ontario leur statut de citoyens de seconde classe, en ce qui a trait aux services dans leur langue. Ici, par exemple, Air Canada est moins bilingue qu'ailleurs, quand elle l'est tout simplement. En plus, les services provinciaux restent trop imperméables au français dans des secteurs aussi proches des besoins de tous que ceux des communications et de la santé. Après s'être fait tirer l'oreille, le gouvernement a fait traduire les formulaires de permis de conduire, par exemple, mais, ce service, dans une ville comme Ottawa

reste résolument unilingue. Quant aux municipalités, elles affichent en général une royale indifférence à l'endroit de la culture de leurs contribuables francophones. C'est ainsi que cent onze ans après la création de la Confédération canadienne, dans la capitale dite nationale, la moitié du corps policier est unilingue anglophone! Nul besoin d'amener les Québécois dans l'Ouest canadien ou sur les rives du Pacifique pour leur montrer les misères de l'égalité linguistique!

Un pays illusoire

Le grand duel qui se livre actuellement dans ce pays autour de l'avenir du Québec se déroule bien au-dessus de la tête des Franco-Ontariens, dont les tout derniers événements ont rappelé le manque de poids politique. Le gouvernement fédéral ne peut pas tout faire pour les minorités linguistiques dans ce pays. La minorité anglophone du Québec vient de l'apprendre brutalement, ce que les Canadiens français du Nouveau-Brunswick et du Manitoba et d'ailleurs savent depuis bien longtemps. Quant au gouvernement d'Ontario, malgré quelques protestations platoniques de bonnes intentions, il ne peut aller bien loin sans s'aliéner l'opinion d'un public anglophone pour qui un bon Canadien français parle anglais et fait oublier ses origines. **Au-delà des débats politiques centrés sur des personnalités politiques hautes en couleur, c'est la nature même du Canada qui reste remise en question. Plus que jamais auparavant, des Canadiens sont conscients du caractère fragile et faux de leur pays.** Les illusions périodiquement ravivées sur l'égalité de deux "races fondatrices" se dissipent de plus en plus. Quant au projet de créer un nouvel homme canadien, "bilingue" et "biculturel", il a fait long feu. Du stade de la désignation, un nombre croissant de Québécois francophones, de quelque parti qu'ils se réclament, sont passés à l'affirmation d'eux-mêmes.

Nous vivons donc dans un monde où la polarisation entre les deux groupes linguistiques va s'accroissant, chacun s'accrochant de plus en plus fortement à son identité. Dans cette guerre de géants, les Franco-Ontariens continueront leur vie tranquille. Les uns se feront oublier dans leur marginalité, d'autres s'empresseront de se rendre invisibles et de cacher leur origine embarrassante, un petit nombre enfin saura tirer parti de sa situation d'intermédiaires naturels entre deux grands groupes linguistiques. Et c'est ainsi que le Canada, pays où deux groupes linguistiques auraient pu vivre côte à côte dans le respect et l'harmonie, apparaîtra enfin sous son vrai jour, soit un rêve qui n'a existé que dans l'esprit de quelques hommes aux idées aussi généreuses qu'irréalisables.

Il y a une quinzaine d'années, une Commission royale d'enquête fut instituée sur le bilinguisme et le biculturalisme. Bien des Canadiens français et certains de leurs amis anglophones attendaient d'en voir sortir la grande charte de l'égalité linguistique et culturelle. Ce qui vint fut fort différent des attentes. On essaya sans grand succès de bilinguiser la fonction publique fédérale. On évoqua sans faire grand-chose la création de districts bilingues où seraient protégés les droits des minorités de l'une ou l'autre langue officielle. On adopta une loi des langues officielles dans laquelle bien peu croient encore, près de dix ans plus tard, et qu'on viole chaque jour. Enfin, on couronna le tout d'une politique de multiculturalisme suivant laquelle, le Canada n'a pas de culture officielle, parce qu'il possède en son sein une multitude de cultures toutes égales entre elles et se développant harmonieusement dans un contexte bilingue. Les grossiers corollaires de cette politique n'ont abusé personne bien longtemps. **Confondre épanouissement dans une culture donnée et aide aux immigrants pour s'adapter au "melting pot" canadien anglophone relève de la haute fantaisie politique. Faire comme si culture et langue pouvaient facilement se séparer est une insulte à l'expérience canadienne-française depuis deux siècles.** C'est aussi préparer des déceptions aux groupes ethno-cultu-

rels qui prennent au sérieux le multiculturalisme. Les Canadiens français, pour leur part, ne sont pas opposés à la réalité de plusieurs groupes ethnoculturels dans ce pays, mais leur expérience collective et individuelle les a amenés à douter sérieusement d'un épanouissement culturel véritable sans le support d'une langue maternelle qui soit autre chose qu'un instrument de communication dans l'intimité de la famille. Tel que conçu et actuellement vécu en Ontario, le multiculturalisme a peu à apporter aux Franco-Ontariens au plan de la conservation de leur identité culturelle. Il peut même y constituer un obstacle. On le voit là où les Franco-Ontariens sont réduits à n'être qu'un des soixante-dix groupes ethno-culturels locaux dans le contexte linguistique de l'anglais comme langue commune. Il n'est pas facile, admettons-le, de faire une place à une minorité de langue officielle. Le Québec s'y essaie non sans peine et s'est lancé dans le complexe opérations de classification de ses non-francophones. Il a même subdivisé la catégorie des anglophones en deux sous-classes! Les inventions électoralistes des politiciens et la casuistique des bureaucrates provinciaux et fédéraux ne servent, au fond, qu'à masquer les difficultés qu'a la société canadienne toute entière de s'avouer l'inégalité des chances. On préfère donner des os à ronger aux minorités. La majorité parle alors de droits de l'homme, de liberté de choix, fait profession de bonne foi et de bonne volonté et, argument suprême, invoque une "unité nationale" sacrée et mythique, fort peu définie, qui évoque toutes sortes de châtiements pour ceux qui y touchent.

Le Gouverneur général du Canada, dans son récent message du Nouvel An, a suggéré sur un mode fort mineur, d'instituer un moratoire sur l'usage du mot "unité nationale". Je me rallie sans réserve à cet exercice d'hygiène intellectuelle et je suggère, du même souffle, qu'on n'hésite pas à remplacer le terme "unité nationale" par les mots "égalité" et "respect des droits des autres."

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

une entrevue avec
Hubert Gauthier*

Relations — La question des francophones hors Québec, dans le contexte du débat sur l'avenir du Canada, pose des problèmes nouveaux et attire l'attention des médias, depuis quelques mois! Quels sont les enjeux de ce débat et quels projets avez-vous actuellement?

Hubert Gauthier — Le dossier des francophones hors Québec a déjà fait l'objet d'une analyse importante dans le document explosif que fut *Les héritiers de Lord Durham*. En ce qui concerne nos projets plus immédiats, il convient de signaler, du côté du gouvernement fédéral, notre intention d'atteindre un premier objectif: que l'on formule une politique de développement des communautés francophones hors Québec. Nous sommes convaincus qu'il n'est plus possible, pour les gouvernements, actuellement, d'élaborer des politiques à huis clos, unilatéralement, et pour être efficaces, nous devons nous impliquer activement, participer à l'élaboration de programmes d'action. Au niveau du gouvernement fédéral, il faut créer une commission permanente, sur laquelle siègeraient des membres élus du parlement, ministres et députés, et des membres de notre fédération, i.e. de la communauté francophone à l'extérieur du Québec, qui auraient le pouvoir de recommander des politiques au gouvernement fédéral. On affirme, depuis avril 1977, époque de la publication des *Héritiers de Lord Durham*, la nécessité d'une politique d'ensemble ainsi que l'intervention d'une commission permanente. Au niveau des provinces, chaque association membre de "la fédération des francophones hors Québec" a entre-

pris de faire des pressions en vue d'obtenir la reconnaissance du français comme langue officielle. On sait que cette lutte a provoqué dans le passé des remous considérables (v.g. au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick) et qu'elle a rebondi récemment à l'occasion de la déclaration de refus du premier ministre Davis, qui considère la revendication des Franco-Ontariens comme un geste "folklorique", une déclaration qui a certes inquiété l'opinion!

Ce qu'il faut, c'est une solution globale!...

Sinon, on demeure des marginaux! On vit comme des hors-la-loi depuis 100 ans! On est assujéti au processus d'assimilation psychologique! Elle est constamment entretenue l'assimilation! Elle est voulue! On trouve difficilement à comprendre même l'idée d'égalité!

Relations — Comment situez-vous la position du Québec par rapport aux minorités françaises du dehors? Préfère-t-il ne pas s'engager?

Hubert Gauthier — Je pense que le gouvernement du Québec s'est déjà engagé. A Winnipeg, Claude Morin a déclaré que le Québec avait une responsabilité morale vis-à-vis les minorités, plus vigoureuses dans la mesure où le Québec est fort. Cette vitalité se manifeste par le fait que l'on projette une entente Québec-francophones hors Québec, déjà amorcée au niveau de notre fédération.

Relations — Malgré la faiblesse numérique de l'élément français hors Québec, il serait intéressant de savoir dans quelles régions s'articule mieux la résistance à l'assimilation et dans quelle mesure les francophones sont en position de force?

* Directeur général de la Fédération des Francophones hors Québec.

Hubert Gauthier — Au Nouveau-Brunswick, les Acadiens des Maritimes sont certes dans une position plus forte qu'ailleurs, parce que les Acadiens, c'est un peuple, en soi; ça c'est important! Une certaine homogénéité leur a permis de tracer une voie. En Ontario, il y a, quoique éparpillés, un demi million de francophones, 300 écoles, 250,000 étudiants, en somme, une force du nombre importante, malgré le phénomène de l'assimilation. Au Manitoba, le caractère historique des luttes, à l'époque de Riel, des lois scolaires et linguistiques (1890-1916), a produit une communauté très active, radicalisée, très consciente. Dans les autres communautés (Alberta, Saskatchewan, I.P.E.), on a pris conscience de se trouver dans une position très difficile! La réalité est sur la table! On partage le même désir de vivre incroyablement! Que ce soit à Halifax, à Edmonton, à Vancouver, le problème des francophones est posé!

Relations — A ce stade de votre analyse, il reste une autre dimension à considérer, d'une importance capitale pour atteindre des résultats concrets: celle d'agir sur le plan politique même.

Hubert Gauthier — Qui dit action sur le plan politique implique la décision de s'engager dans le processus électoral, soit fédéral, soit provincial et par conséquent, une participation des politiciens sur qui les communautés francophones pourront compter, malgré leur réticence dans le passé! La décision de l'avenir étant de caractère politique, il n'y a pas d'autre choix que de s'engager! On a déjà réussi à sensibiliser davantage les députés francophones, mais plusieurs d'entre eux travaillent à l'encontre des intérêts des communautés. Nous avons l'intention de dénoncer cette manière d'agir.

En somme, une conclusion à retenir! Une seule voie est efficace: il s'agit de politiser le mouvement! Pour y réussir, il faut en outre créer une idéologie de combat, engager le débat ouvertement, regrouper les francophones du pays pour lancer la discussion des problèmes politiques, économiques, scolaires, culturels.

les héritiers de lord durham...

par René-Jean Ravault*

Le gouvernement fédéral libéral prétend sauver l'unité nationale en tirant la francophonie canadienne de la situation précaire dans laquelle elle se trouve présentement.

Toutefois, si l'on observe attentivement ce qui se passe à Ottawa, on est surpris de constater qu'au lieu de proposer au pays une politique originale, fondant l'harmonie nationale sur la relance de l'économie canadienne et l'exploitation astucieuse du potentiel intellectuel (linguistique et culturel) de tous les Canadiens, le gouvernement fédéral préfère monter en épingle son affrontement avec le gouvernement péquiste du Québec en s'efforçant d'entraîner dans la mêlée ces otages récalcitrants que sont devenus les francophones hors Québec.

Dans ce climat de confrontation, les minorités sont en effet des atouts de première importance. Or s'il ne fait pas de doute que la minorité d'expression anglaise du Québec soit dévouée corps et âme à la thèse du fédéralisme canadien, la position des francophones hors Québec, sans être anti-fédéraliste, exclut très certainement le maintien du statu quo.

La Fédération des Francophones hors Québec (FFHQ) refuse de s'aligner inconditionnellement derrière le fédéral dans la Croisade qu'il mène contre le gouvernement du Québec. Ottawa, estimant sans doute que quiconque n'est pas inconditionnellement avec lui est contre lui, se lance donc dans une campagne de propagande visant à briser la solidarité et l'unité nationale des francophones établis à l'extérieur du Québec.

Est-il donc absolument nécessaire de diviser les francophones hors Québec pour sauver l'unité canadienne?

On remarquera les propos que tiennent les politiciens libéraux d'Ottawa depuis quelque temps: leurs questions en Chambre, les discours et les déclarations qui illustrent leurs randonnées pré-

électorales à travers le Canada visent manifestement à discréditer aux yeux du public l'organisme qui regroupe les minorités francophones du pays. Serait-ce que, par sa critique agressive mais solidement documentée de la situation présente, la FFHQ est devenue, pour le gouvernement fédéral, un obstacle à l'unité nationale?

On sera mieux en mesure de comprendre la nervosité des milieux gouvernementaux face à la Fédération si on se reporte quelques années en arrière. Oh! quelques années seulement, car tous les gouvernements depuis la conquête (Québec excepté) ont appliqué des politiques d'assimilation systématiques, politiques qui connurent leur paroxysme au tournant du siècle pour se relâcher quelque peu entre les deux guerres.

Ce n'est que très récemment, à la suite de la "Révolution tranquille" et des recommandations de la Commission Royale d'enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, que certains gouvernements provinciaux, tel celui du Nouveau-Brunswick, et le gouvernement fédéral adoptèrent des politiques visant à protéger les deux langues officielles.

Dans le cadre de ces politiques, Ottawa institua en 1968-69 la *Direction de l'action socio-culturelle* du secteur des Affaires culturelles du Secrétariat d'Etat. Cet organisme avait pour mandat de soutenir les communautés francophones d'un bout à l'autre du pays dans leur résistance à l'assimilation. Très vite, la Direction sut devenir un point de rencontre privilégié pour les groupes francophones des différentes provinces.

Mais l'unification progressive des francophones hors Québec fut stoppée net quand, en 1972-73, on passa d'une centralisation probablement excessive à une décentralisation non moins démesurée: la Direction fut transformée en "programme" et transférée au secteur de la Citoyenneté, secteur qui était alors en train de se régionaliser.

Cette restructuration administrative aboutit à la rupture des communications qu'avaient établies les communautés francophones au niveau national par l'in-

et de louis riel

termédiaire du bureau chef de la Direction de l'action socio-culturelle. Leurs représentants n'avaient plus d'autre occasion de rencontre que les réunions annuelles de l'A.C.E.L.F. où, d'ailleurs, les sujets discutés en 1973-74 concernaient des problèmes typiquement québécois, qui n'intéressaient que marginalement les délégués du reste du Canada.

C'est donc poussées par la nécessité d'établir des liens permanents entre elles que les Associations francophones des autres provinces firent pression sur le Secrétariat d'Etat pour qu'il subventionne un organisme fédératif regroupant les associations et fédérations provinciales des francophones établis à l'extérieur du Québec.

Un interlocuteur encombrant

Puisque depuis la régionalisation du secteur de la Citoyenneté en 1973, l'essentiel du pouvoir décisionnel concernant les programmes destinés aux communautés francophones hors Québec se trouvait, par définition, dans les régions, ce nouvel organisme (dans lequel les francophones hors Québec avaient mis beaucoup d'espoir parce qu'il leur permettait de sortir de la clandestinité sans craindre de représailles de la part des gouvernements provinciaux) ne trouvait pas du côté fédéral d'interlocuteur autorisé et investi de pouvoirs: le pouvoir décisionnel était passé dans les bureaux régionaux et le bureau d'Ottawa ne jouait qu'un rôle de planification essentiellement consultatif.

Néanmoins la FFHQ s'acquitte toujours d'un certain nombre de fonctions cruciales pour la survie et l'épanouissement des communautés francophones hors Québec.

En premier lieu, elle joue le rôle de chien de garde vis-à-vis des gouvernements provinciaux et surtout vis-à-vis du gouvernement fédéral. Logée à Ottawa, elle peut évaluer les politiques du gouvernement fédéral susceptibles d'influencer dans un sens ou dans l'autre le sort des communautés francophones si-

tuées à l'extérieur du Québec. De plus, sa position centrale et ses moyens de liaison lui permettent d'informer toutes les communautés francophones du pays de ce qui se passe dans telle ou telle province, telle ou telle région.

Cette fonction de surveillance est amplifiée et complétée par un travail d'information des francophones en particulier et du public en général, tâche d'autant plus importante que, dans ce domaine qui n'intéresse pas un public très large, les journalistes (surtout anglophones) ne font pas leur travail. En effet, si, depuis le 15 novembre 1976, les anglophones qui exercent un quasi-monopole sur les moyens d'information à l'extérieur du Québec, sont très friands des "malheurs" de la minorité anglophone du Québec, ils n'ont jamais aimé — et n'aiment d'ailleurs toujours pas — entendre parler des "malheurs" pourtant beaucoup plus graves qui ont frappé et qui frappent encore les francophones établis dans le reste du Canada.

Si, dès sa création, la FFHQ a fait sortir la francophonie hors Québec de la clandestinité dans laquelle la maintenaient les médias et les gouvernements de la majorité, c'est surtout par la publication, en avril 1977, des deux premiers volumes des *Héritiers de Lord Durham*. Mais cet organisme ne se contente pas de ce coup d'éclat et prépare pour le mois de mai un document qui mettra en parallèle la situation des anglophones du Québec et celle des francophones à l'extérieur du Québec. Enfin, la FFHQ coordonne et synchronise les pressions des organismes qu'elle représente sur le gouvernement du Canada. Ce que le fédéral ne semble guère apprécier.

Aussi n'est-ce qu'après de multiples escarmouches avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat d'Etat et après la publication des *Héritiers de Lord Durham*, qui exposait publiquement l'inertie du gouvernement, que la FFHQ réussit à rencontrer enfin le Premier Ministre du Canada.

Parloter ou participer...

Dans un premier temps, comme il se devait dans une rencontre de ce genre, la FFHQ reçut l'assurance qu'on allait s'occuper "en haut lieu" des problèmes des francophones hors Québec. On allait étudier très attentivement le contenu des *Héritiers de Lord Durham* et s'efforcer de suivre d'aussi près que possible sa recommandation principale, l'adoption d'une politique cohérente et continue du gouvernement fédéral à l'égard des communautés francophones hors Québec.

Le gouvernement fédéral proposa même une esquisse du comité interministériel responsable de l'élaboration des politiques destinées aux francophones hors Québec. Toutefois, au cours de la rencontre, lors de la conférence de presse, et dans les discussions qui suivirent, la Fédération fit savoir qu'elle s'opposerait à la mise sur pied de tout organisme excluant la participation des francophones hors Québec.

Devant l'échec de cette première tentative de dialogue, les relations se tendirent à nouveau. Cette tension fut d'ailleurs avivée par la visite, pourtant prévue depuis la publication des *Héritiers de Lord Durham*, que rendit, au cours de l'automne 1977, la Fédération des francophones au gouvernement du Québec.

Néanmoins si, par ses pressions, la Fédération des Francophones hors Québec n'a pas réussi à renouer un véritable dialogue avec le gouvernement fédéral, elle a tout de même réussi à obtenir, à l'automne 1977, une augmentation considérable du budget destiné aux minorités de langue officielle. De même, si les réformes de structure proposées par l'honorable John Roberts le 20 décembre 1977 ne sont pas pour nous satisfaire, puisqu'il ne nous permet pas de participer à l'élaboration des politiques qui concernent les francophones hors Québec, l'arrivée de Pierre Juneau au poste de sous-secrétaire d'Etat est certainement de nature à améliorer le climat. Du côté politique cependant, les choses se sont gachées ces derniers temps.

Il est bien évident que l'étalement public des plaies de la francophonie canadienne dans les *Héritiers de Lord Durham*, à un moment où les bienfaits du fédéralisme sont contestés comme ils ne l'ont jamais été, n'était pas de nature à plaire au gouvernement en place à Ottawa.

Mais, à ce propos, il est vain de ne s'en prendre qu'à la FFHQ, car toutes les données convergent, qu'elles viennent des rapports officiels, de Statistique Canada, des recensements de cet organisme fédéral, des chercheurs indépendants, des chercheurs consultants ou même du *7e Rapport Annuel* du Commissaire aux Langues officielles. (1)

1. J'ai étudié cette question dans *La francophonie clandestine*, rapport présenté à la Direction des Groupes minoritaires de Langue officielle en juin 1977 sur "L'aide du Secrétariat d'Etat aux communautés francophones hors Québec". On consultera également le Rapport du groupe Savard sur les arts dans la vie franco-ontarienne, *Cultiver sa différence*.

* Chargé d'enseignement et de recherche à l'Institut des Communications sociales de l'Université Saint-Paul d'Ottawa.

Comme ces données sont accablantes, fort peu discutables, on comprend que le gouvernement actuel ne souhaite pas voir paraître, en pleine campagne électorale, un nouveau volume des *Héritiers de Lord Durham*, comparant la situation des anglophones du Québec avec celle des francophones hors Québec.

D'autre part, ce que certains appellent le "flirt" de la FFHQ avec le gouvernement du Québec, qui a prévu un octroi de \$500.000 dans son prochain budget pour les francophones hors Québec, provoque quelque ressentiment chez les politiciens fédéraux. Remarquons toutefois que ce n'est pas la première fois que le Québec pose un geste de cette nature; d'ailleurs, il est évident que des liens étroits doivent continuer d'exister entre les 900.000 francophones hors Québec et les 5.300.000 francophones du Québec. S'il est déjà difficile de conserver sa langue lorsqu'on est 6.200.000, qu'est-ce que serait si nous n'étions plus que 900.000? D'ailleurs, à y regarder de plus près, il est fort possible que ce "flirt" F.F.H.Q.-P.Q., en l'absence du "chaperon" fédéral, soit de nature à diminuer les velléités séparatistes du P.Q. Dangereux ou pas pour le maintien de l'unité du Canada, il est clair que certains parlementaires libéraux, si l'on en juge par les questions qu'ils posent en Chambre, ont pris ombrage de ce genre de rapports.

Mais ce qui semble provoquer plus que tout la colère des politiciens libéraux d'Ottawa, c'est notre désir de participer à une commission permanente mixte qui déciderait des politiques fédérales à l'endroit des communautés francophones hors Québec.

Ce désir de la FFHQ paraît se heurter à deux principes fondamentaux, mais discutables, du système politique canadien actuel. D'une part le régime politique sous lequel nous vivons est celui d'une démocratie parlementaire et non celui d'une démocratie de participation; d'autre part, comme dans la majorité des pays du Commonwealth, notre gouvernement ne se montre absolument pas désireux de pratiquer une politique de libre accès à l'information gouvernementale.

Qui représente qui?

C'est, précisément, sur le concept de représentativité parlementaire que semble d'abord achopper ce projet. En effet, les parlementaires francophones représentant des régions où se trouvent des francophones semblent particulièrement

rement réticents à ce projet de la FFHQ. Ne sont-ils pas, disent-ils, "les véritables élus" des francophones hors Québec? En fait, il n'existe pas de moyen connu de faire voter tous les francophones et rien que les francophones pour savoir qui peut les représenter légitimement. Par conséquent on peut considérer, comme l'a soutenu récemment Marc Lalonde, que les délégués d'organismes tels que, par exemple, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, ne sont pas représentatifs de tous les Acadiens du Nouveau-Brunswick; mais, d'autre part, on peut considérer tout aussi légitimement que les parlementaires francophones fédéraux, lorsqu'ils ont été élus dans des circonscriptions où il y a des francophones, n'ont pas été nécessairement élus par une majorité de francophones. Il serait d'ailleurs intéressant de voir combien d'entre eux ont axé leur campagne électorale sur le thème de la francophonie. En poussant le raisonnement jusqu'à l'absurde, on peut se demander jusqu'à quel point des politiciens qui représentent la majorité des votants peuvent représenter la minorité francophone!

Même si ce genre d'argumentation peut se poursuivre indéfiniment, on a du mal à voir pourquoi, comme le demande la FFHQ, on ne pourrait pas s'entendre pour faire siéger ensemble, avec des fonctionnaires, des représentants des communautés francophones et des députés élus? Si les politiciens d'Ottawa préfèrent se battre contre la FFHQ plutôt que d'acquiescer à cette requête, c'est peut-être, surtout qu'ils craignent qu'un organisme rompu aux techniques du battage publicitaire ne divulgue trop rapidement les grands secrets de la bureaucratie fédérale. Cette crainte peut paraître très fondée mais, s'il est vrai que la FFHQ a trop tendance à recourir à la place publique, il n'est pas moins vrai, comme le soutiennent beaucoup d'experts dont le professeur Donald C. Rowat de l'Université Carleton, que notre gouvernement a une propension malade à la cachotterie inutile.

Il est fort surprenant de voir les politiciens fédéraux s'opposer à cette demande et même partir en guerre contre notre organisme, quand le gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard vient précisément d'accorder à ses Acadiens cette commission permanente mixte que demande la FFHQ au gouvernement fédéral.

En résumé, on ne peut que s'affliger du niveau où le gouvernement fédéral

semble vouloir livrer bataille aux organismes qui représentent la francophonie canadienne et ce, que ce soit hors Québec ou au Québec.

Quelle liberté?

En effet, lorsqu'on examine, comme on vient de le faire très rapidement, les relations du gouvernement fédéral avec la FFHQ, on ne peut manquer d'être frappé par le manque d'imagination du gouvernement fédéral, et par son obstination à défendre le statu quo.

On a l'impression, à écouter le Premier Ministre du Canada, que le problème des francophones hors Québec est d'abord et avant tout un problème d'enseignement et que, comme l'enseignement dépend des provinces, seul un remaniement constitutionnel réglerait le problème, en garantissant aux minorités de langue officielle le droit à recevoir un enseignement dans la langue de leur choix.

Cette solution, en fait, est fort peu satisfaisante car, au mieux, elle aboutirait à placer les francophones hors Québec dans la situation que connaissaient les Québécois avant la loi 22.

Car si, en principe, il est noble de laisser à chacun "le choix" de sa langue d'enseignement (à condition toutefois que l'on soit assez nombreux à faire le même choix!), pour prendre une décision, il faut être bien informé; et, à l'extérieur du Québec, il y a très peu de moyens d'information en français. Le médium étant "le message", ce qui n'est pas écrit ou dit en français n'est pas, généralement, favorable au français.

On sait donc parfaitement qu'en laissant aux Canadiens "le libre choix" de leur langue d'enseignement et en conditionnant systématiquement ce choix par la seule et unique propagande anglophone, qui répète sans cesse que sur ce continent "English is the language of business, it's a hard fact of life", on ne fait que faciliter le processus d'assimilation.

Il n'y a qu'une alternative possible. Ou bien opter pour la coercition, comme l'a fait le Québec avec la loi 22 puis la loi 101, ou bien s'engager dans une sérieuse campagne de contre-propagande.

Chose certaine, ce n'est pas en boycottant la Fédération des Francophones hors Québec que le parti libéral fédéral peut espérer offrir des solutions neuves et un peu efficaces aux minorités franco-canadiennes.

nouvelles pratiques ecclésiales

de quoi demain sera-t-il fait?

par **Guy Paiement** *

Pour situer mon interprétation de la situation actuelle de l'Eglise au Québec, j'aimerais rappeler certains efforts récents de notre collectivité. Je ne retiendrai évidemment que certains faits, mais je les trouve assez représentatifs d'une transformation en cours qui intéresse notre foi.

Un peu d'histoire récente

Autour des années soixante, la "révolution tranquille" a libéré beaucoup d'énergies dans notre milieu. Dans le domaine de l'éducation, en particulier, l'utopie d'une nouvelle société a soulevé l'enthousiasme de milliers de personnes. Tout s'est passé comme si l'on avait fait un lien entre la transformation de notre système d'éducation et celle de l'ensemble de la société. *Changer l'école*, la rendre ouverte à tous, adaptée aux méthodes pédagogiques modernes, l'insérer dans les régions administratives toutes neuves, signifiait *changer la société*. Les Québécois pourraient entrer dans le nouveau monde de la technique et de la science. Sur les campus, les humanistes

croiseraient les scientifiques et le dépassement de nos contradictions serait assuré. Innombrables ont été ceux qui ont cru à cette utopie et qui l'ont nourrie. Nouveaux technocrates, administrateurs, professeurs, parents ont cru le slogan prometteur: "Qui s'instruit, s'enrichit". Finis les porteurs d'eau et le p'tit pain. Nous aurions notre part de la richesse et notre place au soleil.

Cette foi dans l'éducation comme levier de transformation économique a été aussi le fait de plusieurs animateurs sociaux qui ont pensé transformer la situation économique des citoyens des milieux populaires grâce à l'animation sociale. Plusieurs groupes populaires, dont certains comités de citoyens, verront alors le jour dans les grands centres urbains. Actions spontanées, revendications à la pièce, espoirs à la grandeur d'une autre société se mêlaient dans cet âge d'or de l'animation.

Après une dizaine d'années d'efforts, ce fut pourtant, dans tous les milieux, la "désillusion tranquille". Non, l'école n'avait pas changé la société, l'animation des milieux populaires non plus. Après l'effervescence des revendications étudiantes, la politisation des groupes populaires, la flambée anarchiste des cellules felquistes, ce fut la désillusion. La bonne vieille société libérale était toujours en place, plus forte que jamais, capable de récupérer les efforts populaires ou étudiants (projets PIL), disposant de moyens plus abondants et plus modernes pour réprimer les volontés de changement qui lui échapperaient. On vit alors beaucoup de "militants" quitter la bagarre, qu'elle soit scolaire ou sociale, pour se réfugier sur une ferme à la campa-

gne. Ce fut l'époque des communes, des "drop out". La transformation sociale ou politique céda la place à la transformation individuelle, au mysticisme et aux aliments naturels.

Les pratiques ecclésiales de l'époque

Le raccourci précédent est forcément limité mais il éclaire, me semble-t-il, ce qui s'est passé, à la même période, dans les réseaux ecclésiaux. La "révolution tranquille" des années soixante a coïncidé, en effet, dans le monde religieux, avec la tenue du Concile Vatican II. Avec lui, l'innovation religieuse devenait officiellement souhaitée. L'élan conciliaire trouva, ici, la complicité de la transformation collective déjà en cours. Or, il me paraît important de souligner les réformes qui ont alors monopolisé les efforts. La première fut la **liturgie**. Un peu partout, on se mit à simplifier la décoration et l'ameublement des églises. Les comités de liturgie se multiplièrent, des spécialistes apparurent, de nouveaux chants, voire de nouvelles chorales de jeunes se répandirent. Malgré la grogne de beaucoup, le "renouveau" gagna rapidement tout le Québec. Il s'explique en bonne partie, je pense, par le lien qui fut proposé entre la liturgie et le renouveau ecclésial. Si l'on changeait la *liturgie*, l'expression collective de la foi des gens, *on changerait l'Eglise!*

Presque dans le même temps, le renouveau de la **catéchèse** battait son plein. Fini le catéchisme traditionnel. Il fallait, à la suite du Concile, proposer une autre démarche,

* L'A., jésuite, est professeur de théologie à l'université de Sherbrooke.

plus proche de la vie, tenant compte de la psychologie des enfants et des jeunes. En peu d'années, des manuels nouveaux apparurent. Cours d'été pour les professeurs, nouveaux spécialistes et centres universitaires, essais pédagogiques variés: peu de pays, je crois, ont investi autant dans le renouveau catéchétique en si peu de temps. Là aussi, on croyait vraiment que la *nouvelle catéchèse* allait vraiment changer l'Eglise.

Et ce fut la "désillusion tranquille" des années 70. Les promesses n'ont pas été tenues. On a dépouillé la liturgie avec une ardeur d'iconoclaste, mais les chrétiens se mettent de plus en plus à désertier l'église du dimanche. Les catéchètes possèdent des manuels qui sont parmi les meilleurs au monde, mais les jeunes n'en veulent pas! Un bon nombre quitta alors sur la pointe des pieds. Certes, l'alarme avait été donnée, au milieu des années soixante, par la crise de l'Action catholique. Les évêques avaient décidé de se donner du temps en créant la commission Dumont. Pendant un an, près de quinze mille personnes participèrent, d'une façon ou d'une autre, à cette vaste prise de la parole. Là encore, tout se passa comme si l'on pensait: "Si nous disons vraiment ce que nous pensons, l'Eglise dans son ensemble va changer!" On connaît la suite. Ni la messe face au peuple, ni le beau manuel de catéchèse en couleurs, ni les quatre tomes de la commission Dumont n'ont changé l'ensemble de l'Eglise. Bien au contraire, les rappels à l'ordre, à la fin des expériences, l'examen réclamé des manuels au nom de l'orthodoxie, l'insistance pour maintenir les structures confessionnelles des écoles ont découragé nombre de travailleurs des premières heures. Certains ont alors noté le décalage culturel qui s'était creusé entre la population croyante active et les évêques. Ceux-ci ont manqué, d'une certaine façon, l'époque de la révolution tranquille. Retenus à Rome pour le concile, ils ne prévoyaient pas que les croyants prendraient si au sérieux "l'aggiornamento" conciliaire. De retour dans leur diocèse, ce fut la peur de perdre le contrôle, le pied sur le frein, l'incapacité d'imaginer des projets nouveaux.

En conséquence, les années soixan-

te-dix se caractérisent par une période de désillusion, d'essoufflement, qu'il s'agisse de militants sociaux, populaires, politiques, éducateurs, liturges, catéchètes, pasteurs ou des simples croyants.

La nouveauté découverte

Pourtant, cette désillusion allait permettre une meilleure compréhension des tâches à venir. Oui, il est naïf de croire que l'école va changer la société, mais cette constatation va faire naître une nouvelle conscience de la **réalité économique**. L'école ne peut changer la société si cette dernière ne maîtrise pas son économie. Car c'est l'économie qui finit autrement par imposer ses priorités et l'école doit se mettre, tôt ou tard, au service de ceux qui possèdent les moyens de production. De même, les groupes populaires, si bien politisés soient-ils, ne pourront pas changer grand-chose aux fermetures d'usines si l'Etat n'ose pas exercer un contrôle sur les forces économiques dominantes. En d'autres termes, le grand rêve des années soixante est bien mort, mais c'est lui qui a permis la découverte, par un grand nombre, de la **dure réalité économique**. Il est impossible de construire une nouvelle école sur un terrain que tu ne possèdes pas et qu'on peut t'enlever d'un jour à l'autre. Reconnaissons que ce sont les syndicats qui, malgré leurs limites, ont permis d'articuler ces *nouvelles tâches* pour la collectivité. Il est réconfortant de voir le gouvernement commencer enfin à s'en occuper.

De même, au niveau ecclésial, les désillusions ont permis de découvrir le mauvais état du "sous-sol". On voulait construire une Eglise nouvelle mais on découvre que le sous-sol est miné, peu solide. Bref, le renouveau liturgique et catéchétique nous a fait vivre au-dessus de nos moyens. Nous n'avons pas les *communautés chrétiennes* capables de soutenir les nouveaux efforts. Mais cette constatation, rendue possible par le renouveau des années soixante, fournit aussi le cahier des charges pour les années à venir. Comment assurer un sous-sol solide, des fondations réelles? Comment créer des tissus com-

munitaires? Telles sont les questions désormais posées à nos Eglises. Elles exigent, comme l'économique, une politique d'ensemble.

Nouvelles pratiques chrétiennes

C'est à partir de cette mise en perspective collective qu'il me paraît stimulant de scruter certaines pratiques chrétiennes récentes. A cet égard, il faut souligner fortement le parallèle entre notre histoire sociopolitique récente et celle de notre Eglise. Ce dernier rappelle avant tout l'enracinement des chrétiens dans une histoire bien réelle. Mais il souligne aussi le danger de courir de nouveauté en nouveauté sans remettre celles-ci dans un mouvement plus vaste. Un examen, même rapide, de certaines expériences permettra de commenter cette affirmation. Il fournira aussi de quoi tracer certaines lignes d'avenir.

● Les **groupes du renouveau charismatique** sont, sans doute, une initiative de l'Esprit. Ils sont aussi bien la réponse à une limite, celle du *renouveau liturgique* des années soixante. Je ne veux pas ici redire les acquis de ce renouveau, mais souligner seulement les clôtures de ce dernier. Il est frappant, en effet, de constater combien on a sabré dans les expressions populaires de la foi sans fournir de nouveaux lieux à l'immense population qui en vivait. On a déposé un peuple de son langage, pauvre sans doute mais réel, pour lui imposer une liturgie bien élevée, propre, coupée de l'histoire rapide et agitée du milieu québécois. La prolifération des nouveaux groupes de prière charismatique devient ainsi la *reprise de la parole* d'une population passive. On lui a dit qu'elle était le "Peuple de Dieu", elle l'a cru et, désormais, elle s'exprime librement, convaincue de posséder, elle aussi, l'Esprit. C'est ainsi en référence au passé, plus précisément aux limites du renouveau liturgique, que le présent renouveau prend une bonne part de sa signification ecclésiale. Il constitue l'antithèse, en quelque sorte, de l'initiative officielle dans le domaine de la liturgie paroissiale. Je ne suis pas sûr qu'il annonce, pour autant, un

avenir. Il indique sans doute la nécessité d'une autre articulation entre divers types de prière communautaire. Mais il n'est pas forcément la solution à cette question. Vouloir faire du renouveau charismatique la voie privilégiée de la pastorale paroissiale me paraît alors une erreur de perspective lourde de conséquences.

● **Les groupes de rencontres et de ressourcement** constituent un autre type de nouvelles pratiques chrétiennes. Ils désignent évidemment des expériences souvent fort différentes. Les "biscum", les cursillistes, les communautés de base, et, chez les jeunes les R³, les équipes du SPV, de la CLE, de la JEC ou de Yannik sont loin d'être semblables(1). Ils se rejoignent au moins dans la nécessité qu'ils éprouvent de tenir ensemble la démarche personnelle et l'interaction d'un groupe-porteur. A ce niveau, ils répondent certainement à la faiblesse du "sous-sol chrétien" dont j'ai déjà parlé. Ils répondent à un vide, à une absence. En ce sens, ils s'expliquent aussi par le passé récent. Les nouvelles structures paroissiales officielles, comme celle du conseil de pastorale paroissial, n'ont pas été capables, dans la plupart des cas, de créer du neuf. Le nouveau a surgi à côté, un peu partout, dans les milieux de la petite classe moyenne, mieux à même de se donner les moyens d'un renouveau de la foi vécue avec d'autres. Mais, là encore, cette réaction à une lacune de notre passé récent ne constitue pas, telle quelle, la voie de l'avenir. On peut très bien s'enfermer dans une sorte de groupe-refuge, par crainte des problèmes et des choix qu'ils appellent de la part de tous. La difficulté de nombreux groupes à "déboucher" sur une responsabilité sociale et collective en est déjà un indice. L'allergie devant la critique interne et la critique sociale en est un autre. Il faut donc un autre critère que celui de combler une lacune pour valoriser ce type de pratique et y voir une voie d'avenir.

● **Le mouvement des parents catholiques**, voué à la défense de l'école catholique, trouve, ces dernières années, des connivences dans plusieurs milieux. Sans nier l'intérêt

pour l'éducation chrétienne qu'il présente, on peut quand même noter qu'il se situe dans le contexte de la "désillusion" relativement au renouveau catéchétique. Ce dernier a souvent dépossédé les parents de toute velléité de s'occuper de l'éducation chrétienne de leurs enfants. Les "spécialistes" savaient mieux ce qu'il fallait faire pour assurer un renouveau de la foi chrétienne dans le milieu scolaire. On les a laissés faire. Mais les lendemains n'ont pas chanté. La catéchèse n'a pas rempli les Eglises. Les parents n'ont pas rejoint leurs enfants. Dans ce contexte d'énervement social et religieux, l'insistance sur les structures scolaires confessionnelles semble alors une façon sûre de contenir la débâcle. L'école devient le dernier bastion qu'il faut défendre à tout prix contre les forces de désintégration sociale. Mais, là encore, ne s'agit-il pas davantage d'une réaction que de la promotion d'une nouveauté offerte à tous? Devant l'étendue des travaux de défense, on oublie de travailler positivement à la promotion de l'école publique. Bien plus, cet effort tendu pour sauver la confessionnalité masque l'absence des chrétiens dans la recherche démocratique d'un nouveau projet éducatif. Comment expliquer autrement la difficulté des milieux chrétiens à assurer aux "exemptés" l'exercice réel de leur liberté de conscience et d'action? Pourquoi investir autant dans les structures confessionnelles et pas du tout dans la formation de groupes d'enseignants chrétiens? Pourquoi se cacher l'absence tragique des communautés chrétiennes capables d'épauler les efforts éducatifs des parents? Les pratiques récentes en milieu scolaire montrent ainsi, en creux, un chemin possible pour demain. Au temps de l'éducation chrétienne des enfants doit succéder celui de l'éducation chrétienne des adultes. Nous entrons dans l'ère de l'éducation permanente de la foi. Impossible de regarder en arrière pour refuser d'avancer.

● **les groupes et les communautés de chrétiens socialement engagés** se comptent sur les doigts de la main. La conscience de la situation socio-économique n'a pas encore donné naissance ici à un mouvement

d'action et de réflexion chez les chrétiens. Certes, il faut noter l'apparition, dans les années 70, du réseau des *politisés chrétiens*. Regroupant des personnes généralement assez scolarisées et socialement militantes, le réseau tente de débloquer l'idéologie des chrétiens et de critiquer l'organisation de l'économie capitaliste. Il n'a pas réussi, jusqu'ici, à s'assurer une base populaire un peu large. Ce qui permet, bien sûr, à certains milieux ecclésiastiques, de discréditer le type de question ainsi posée aux croyants et de s'en tenir à un débat abstrait sur le marxisme et le christianisme.

Chantier, pour sa part, réponse institutionnelle aux constatations du rapport Dumont, a cherché, depuis cinq ans, à traduire la "pertinence sociale de la foi" et cela dans un milieu assez large. Le paradoxe veut que son succès même constitue son échec. Au départ, en effet, les responsables de *Chantier* voulaient rejoindre les 18-35 ans, population particulièrement éloignée des réseaux paroissiaux ordinaires. Assez curieusement, cependant, ce fut le réseau paroissial qui servit de lieu d'implantation. On ne s'étonne donc pas que la population prévue n'ait pas été rejointe. En ce sens, *Chantier* reste encore à être tenté. Mais l'opération aura permis de constater, une fois de plus, l'importance des groupes-porteurs. Sans de nouveaux "lieux", la nouveauté proposée est vite récupérée par les intérêts des réseaux traditionnels. On aura découvert aussi la force des résistances et la nécessité d'en tenir compte si l'on veut sortir d'une sorte de volontarisme de l'engagement.

Trois orientations possibles

A partir de cette brève analyse des pratiques chrétiennes récentes, peut-on dessiner des *lignes de forces* pour le proche avenir? En tenant compte des découvertes en cours et des questions posées, je vois trois orientations majeures: la première concerne l'éducation permanente de la foi, la deuxième la promotion de réseaux de vie chrétienne et la troisième la transformation socio-économique de notre société.

1. **L'éducation permanente de la foi** deviendra le nouveau nom de l'évangélisation. C'est à cette tâche que devraient se consacrer en particulier tous les groupes de prière, de rencontres et de ressourcement. Il ne suffit plus de prier librement dans une assemblée, il faut aussi apprendre à prier de mille et une façons et apprendre surtout à discerner l'illusion. Il ne suffit pas de trouver, dans un groupe, un "remontant" affectif ou spirituel. Il faut aussi apprendre à lire son quotidien de façon évangélique et apprendre à le transformer en solidarité avec d'autres. Ce qui est ici visé, c'est ainsi la prise en charge, par le plus grand nombre possible de personnes, de leur vie chrétienne. Cette insistance sur l'éducation permanente des chrétiens suppose que l'on précisera peu à peu ces divers apprentissages et que l'on expérimentera un peu partout ce qu'ils peuvent comporter. La question désormais posée aux groupes de chrétiens et aux communautés deviendra alors la suivante: Quels sont les apprentissages de la vie chrétienne que vous pratiquez?

2. **La promotion de réseaux de vie chrétienne** reprend les intuitions des groupes nouveaux et met à profit les limites des expériences de conscientisation sociale. Il ne suffit pas d'ajouter un comité d'accueil à la messe du dimanche pour parler de communauté vivante. Parler en termes de réseaux, c'est, au contraire, favoriser le regroupement de croyants à l'occasion de tâches précises et de courte durée: réseaux d'entraide, réseaux de prière, réseaux d'action, réseaux d'échange et de réflexion. C'est aussi apprendre à entrer dans les réseaux existants dans notre milieu et à en créer d'autres selon les besoins. D'autres Eglises, en Afrique et en Amérique latine, ont décidé, ces dernières années, d'investir dans ce travail au niveau du "sous-sol" ou

des "fondations". Une volonté semblable nous sera nécessaire si nous voulons donner des pieds et des mains à la nouveauté de l'évangile. "Dis-moi quels réseaux tu fréquentes et je te dirai qui tu deviens!"

3. **La transformation socio-économique de notre société** me semble la tâche, énorme, qui doit constamment être mise devant les yeux et le cœur des croyants. Que notre peuple décide de choisir l'indépendance politique ou qu'il préfère attendre, la question de la transformation de notre réalité économique continuera de se poser. L'inégalité des chances, le chômage, la pauvreté, l'incertitude seront aussi de la partie. Je vois mal que les communautés chrétiennes et les groupes de toutes tendances n'aient pas à se situer concrètement relativement à cette question. Notre histoire récente est ici éclairante. Nous avons vécu, de façon si engagée, la "révolution tranquille" et la "désillusion tranquille" qui l'a suivie qu'il serait absurde de ne pas participer aux espérances qui sont actuellement en cours pour transformer notre réalité socio-économique. Notre espérance chrétienne aura quelque chose à dire et à faire avec ces espérances ou nous deviendrons un ghetto pour rêveurs inoffensifs.

Ces trois orientations me semblent déjà commencées, ici et là, dans les Eglises souvent les moins bien équipées du Québec. Je pense aux "catéchèses populaires" de l'Eglise d'Amos, où des gens ordinaires se jettent de leur foi. Je vois les réseaux multiples créés dans une paroisse de Rimouski ou dans une HLM de Saint-Jérôme. Je me redis les réalisations du JAL, au Témiskouata, où des villages entiers ont refusé de mourir et ont entrepris de mettre ensemble leurs ressources. J'apprends la décision de l'Eglise de Saint-Jean de refuser désormais le bingo comme source de financement d'appoint. L'avenir est déjà en marche, dans ces Eglises, car elles cherchent des façons d'articuler la situation socio-économique de leur région et les multiples pratiques chrétiennes. Il faut se mettre à leur écoute. "Celui qui a des oreilles, qu'il entende ce que l'Esprit dit aux Eglises!" (Apoc. 3, 22).

La politique et les croyants au Canada

C'est une nouvelle, et les médias l'exploitent, quand les hommes d'ici s'adressent publiquement dans la prière au seul et même Dieu pour lui faire, sur des problèmes politiques, des demandes contradictoires. On prie "ensemble" pour le succès d'une option fédéraliste, pour la défaite d'une formule qu'on persiste à nommer soi-même "séparatiste", alors que Dieu lit dans le cœur de nombre de Québécois le désir de voir se réaliser une option qu'ils appellent "souveraineté-association". On prie pour "l'unité canadienne", alors que le premier sens politique de l'expression est très clair du côté d'Ottawa et des fédéralistes. On prie, en ce sens, pour "l'unité" au Canada, pour "un pays uni".

Dans ces prières qui montent vers le Tout-puissant, y a-t-il quelque ambiguïté et où cette ambiguïté peut-elle bien commencer?

Trop d'ambiguïtés ou trop de clarté?

Immédiatement après ce qui fut au Canada anglais le coup de tonnerre des élections québécoises du 15 novembre 1976, *The Toronto Star* (1) donnait la nouvelle que Mgr Philip Pocock, archevêque catholique de Toronto, s'était rendu à une église protestante pour demander aux Canadiens de toutes les confessions religieuses de prier ensemble, dans une meilleure compréhension des Canadiens français, pour garder le Canada uni, "to keep Canada united".

L'automne dernier, la télévision rapportait aux informations que des commissions scolaires catholiques en Ontario ont été incitées par la situation politique au Canada à faire prier de façon

1. Les "biscum", les cursillistes et les R³ sont des groupes de rencontres et de ressourcement spirituel. Les groupes de la CLE (Comités de Liturgie Etudiants) sont des groupes d'action liturgique travaillant au niveau du secondaire et du cégep. Les groupes du SPV (Service de préparation à la Vie), de la JEC (Jeunesse Etudiante Chrétienne) et de Yannik sont des groupes de formation chrétienne et d'action, plus critiques et plus militants, la JEC travaillant au secondaire, Yannik au cégep.

1. "In Protestant church, Catholic prelate asks all to pray for united nation", *The Toronto Star*, 29 nov. 1976, p. C-1.

2. "A prayer for Canada", *The Catholic Register*, 7 janvier 1978, p. 7.

I. L'Eglise catholique et "l'unité canadienne"

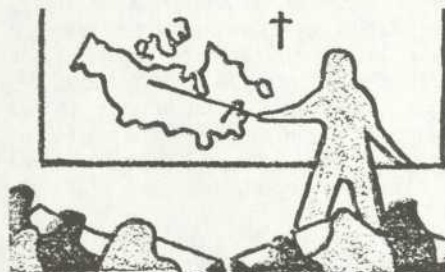
par Irénée Desrochers

spéciale les enfants dans les écoles. L'auteur de la prière, un prêtre d'expression anglaise devenu depuis lors l'un des deux secrétaires généraux de la Conférence des Evêques Catholiques du Canada (CECC), a pris soin de spécifier à la presse que ce n'est pas une prière pour obtenir "L'unité nationale" (2). Et pourtant, cette prière, excellente par ailleurs, fut présentée dans certains journaux comme une prière "pour l'unité canadienne" (3). Est-ce parce qu'on pense que des petits enfants (dans un Ontario où il n'y a presque uniquement que des fédéralistes) à qui on fait dire: "Father... our country... us as Canadians... from our differences (les "différences" venant en grande partie du Québec voisin), from our differences make us a people", auront tout naturellement à l'esprit devant Dieu une option fédéraliste? Radio-Canada nous a montré une classe d'écoliers francophones d'Ontario récitant une version française de cette prière: "faites de nous un peuple".

Toujours est-il que cette prière ontarienne fut signalée à l'Assemblée nationale du Québec (4) comme une prière "pour l'unité canadienne". On voit que la bataille de la propagande dans les médias est surveillée.

Le 21 janvier dernier, au début de la Semaine de prière pour l'unité des chré-

tiens, les sept évêques de l'Alberta publiaient une lettre pastorale, intitulée en français "L'unité canadienne", et en anglais "On Unity in Canada" (5). Ils demandaient aux fidèles de prier pour ce pays que les fondateurs ont voulu "un pays fort et uni", dans lequel "en tant que peuple uni"... "les Canadiens bâtissent une nation". Le texte lui-même se veut assez subtil, mais Mgr Joseph MacNeil, archevêque d'Edmonton, avoue sans détour à un journaliste, qui l'avait d'ailleurs très bien compris, "we bishops are very much in favor of Canadian unity" (6). La lettre donne comme choix: "soit le maintien de l'unité canadienne, soit la séparation ("secession", dit le texte anglais) du Québec". Nous les évêques, poursuit Mgr MacNeil dans son entrevue, "nous ne pouvons pas dire que tous les catholiques ou tous les chrétiens doivent être en faveur de l'unité canadienne". Mais, dit la lettre, les chrétiens "doivent acquiescer leurs devoirs envers l'Etat": "rendez donc à César ce qui appartient à César". Et il s'agit évidemment de l'Etat fédéral.



Let's pray for Unity

Mgr Paul O'Byrne, évêque de Calgary, dit que cette lettre pastorale (qui porte entièrement sur le problème de l'unité canadienne, et non directement sur celui de l'unité des chrétiens) est publiée à l'occasion de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, "because there is a close relationship"...

Sept chefs religieux de la région de Montréal, toujours à l'occasion de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, adressent un message commun aux chrétiens de la région, les engageant à prier ensemble car "our faith should

move us... to build Canada into a land where truth, justice and charity flourish". La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, considérant l'ensemble de ce texte dans ses versions anglaise et française, répond qu'il sert de façade à la propagande pro-fédérale de l'unité canadienne (7).

Le 24 janvier, à l'église Saint-Antoine de Longueuil, avait lieu une rencontre oecuménique de prière pour l'unité des chrétiens. D'après le reportage paru dans le journal même du diocèse (8), une allocution sur le thème de "la nécessité pour les chrétiens de s'unir afin de faire l'unité canadienne" fait choc, alors que les passages qui ont dérouté l'assistance au Québec auraient très probablement plu dans un milieu anglophone, surtout en dehors du Québec.

Les évêques catholiques de la Colombie-Britannique et du Yukon, en février, présentaient à la Commission Pépin-Robarts un mémoire sur l'unité canadienne dans lequel, "en tant que chefs d'Eglises", ils expriment très clairement leur option politique fédéraliste.

Qu'en est-il de cette impression qu'il y a trop souvent ambiguïté? Quelles sont les conséquences de ce type de prise de position de la part de certains évêques?

Une réflexion sur la prière et la politique, et un examen plus poussé de quelques textes témoins nous aideront à mieux saisir les présupposés de ce genre de prière, de même que les fondements moraux des options politiques et les attitudes chrétiennes à cultiver dans le jeu de la vie politique.

L'oraison, problème politique

Prier est excellent. Même plus. Jean Daniélou, dans *L'oraison, problème politique* (9), écrit:

La nécessité pour la cité de créer l'espace sociologique dont l'oraison a besoin, pour pouvoir être dans le monde de demain la dimension sans laquelle ce monde serait inhumain, a pour contrepartie la nécessité pour le christianisme sociologique de s'épanouir dans les Eglises en authentique vie d'oraison.

C'est une nécessité chrétienne, à répercussions politiques, non seulement de prier mais de bien prier dans une vie d'oraison authentique.

Bien prier dépend de notre façon de comprendre le sens et l'efficacité de la

3. *Le Devoir*, 16 déc. 1977, p. 9.

4. Assemblée nationale du Québec, *Journal des Débats*, 15 déc. 1977, p. 4822.

5. Le texte intégral est publié en français et en anglais dans *La Voix* de l'archidiocèse de Grouard-McLennan, Alberta, fév. 1978; le texte français se trouve également dans *Le Franco-Albertain*, 15 fév. 1978, pp. 4-5. On pourra l'obtenir de la CECC, 90 avenue Parent, Ottawa K1N 7B1.

6. "Time for Christians to speak up", *The Catholic Register*, 4 fév. 1978, p. 8.

7. "Vous n'êtes plus des étrangers", *L'Eglise de Montréal*, 12 janvier 1978, 19-20; "L'oecuménisme sert de façade à la propagande fédérale", *Le Devoir*, 28 janvier 1978, p. 9.

8. Rolande Parrot, "De l'oecuménisme à l'unité canadienne: une allocution qui fait choc", *Au Rythme de notre Eglise* (Diocèse de Saint-Jean-de-Québec), 31 janvier 1978, p. 4.

9. Jean Daniélou, *L'oraison, problème politique*, Paris, Fayard, 1965, p. 42.

prière de demande, quand elle concerne plus précisément les problèmes et la vie politiques. Dieu n'enlève pas automatiquement, à notre demande, toutes les difficultés. Il nous exauce parfois d'une façon différente de notre propre demande en nous donnant la force d'accepter, non seulement les grandes remises en question, mais, si nécessaire, les changements radicaux indispensables. Car il faut résoudre les problèmes humains d'ordre spirituel et moral qui sous-tendent la vie politique.

Amener Dieu à changer d'idée?

Il ne s'agit pas de mettre Dieu à notre disposition. La prière est un moyen pour nous d'entrer dans les dispositions intérieures que Dieu exige de nous pour accorder son bienfait. La liturgie, quelque part, fait ainsi prier: "Seigneur, fait demander à ceux qui te supplient ce qu'il te plaît de leur accorder". Ne les laisse pas nécessairement demander ce qu'ils veulent, d'instinct, Te demander.

Dans l'Evangile, le Christ répond aux apôtres qui l'interrogeaient: "Quand vous priez, dites: Notre Père,... que Ton règne vienne, que Ta volonté soit faite". Il voulait dire que toutes nos prières doivent être calquées sur ce modèle et en avoir l'esprit. Or quel est cet esprit? C'est celui du Dieu de la justice, de l'amour et de la liberté pour tous.

Le Dieu libérateur a ses propres dispositions à l'endroit de l'humanité, car il a fait, le premier, des options. Il n'est pas indifférent. Ceux qui le prient doivent chercher à "discerner, dit Paul VI, les options et les engagements qu'il convient de prendre pour opérer les transformations sociales, politiques et économiques qui s'avèrent nécessaires avec urgence en bien des cas" (10).

La prière qui demande que dans notre vie politique nous vivions vraiment et plus pleinement les valeurs authentiques de l'Evangile est une prière prioritaire. Elle peut rejoindre tous les chrétiens. Elle peut être ecclésiale. Dans une communauté hétérogène où des options contradictoires sont représentées, elle reste cependant très délicate à formuler dès que certains mots, comme il arrive souvent, servent d'amorce à des allusions.

Par contre, la prière qui demande au Seigneur de bénir telle option politique

particulière, qu'elle soit fédéraliste ou non, ne peut pas rejoindre tous les tenants de toutes les options politiques légitimes. Comment peut-elle devenir commune? Comment serait-elle ecclésiale? Elle doit non seulement ne pas contredire le verset "que Ta volonté soit faite" du Notre Père, mais tendre positivement vers lui pour le rejoindre et, en ce sens, rester elle-même conditionnelle: à condition que soit faite la volonté du Dieu de justice, d'amour et de liberté, qui entend aussi le désir de ceux qui ont choisi une option contraire.

Conversion et discernement

Au premier plan, il s'agit d'abord de sa propre conversion — sans éliminer celle des autres — aux valeurs évangéliques vécues dans la vie politique. Le Dieu des béatitudes, qui a ses propres options, est exigeant à notre égard. Ce qu'il veut donner, c'est "l'Esprit saint à ceux qui le lui demandent" (Lc 11,13). Le climat de la prière de demande est celui d'un discernement chrétien, attentif, établissant un lien réel entre ce discernement et la conversion.

Ce climat fait non seulement partie de la possibilité pour des opposants politiques de communier en vérité à la même Eucharistie, il fait partie de tout *fair play* dans la pratique du jeu politique proprement dit.

Alors qu'au temps des guerres, comme en 1914 ou en 1939, chaque groupe de chrétiens avec ses évêques priait pour la victoire, de la Russie contre l'Allemagne, de l'Allemagne contre les Alliés, et inversement, on pense que Dieu devait avoir un problème à résoudre. Les papes, par fonction au-dessus de toute la mêlée, répètent aux hommes qu'ils doivent *faire* la paix, et pour cela *faire* la justice. C'est ainsi qu'ils demandent, comme Pie XII, de prier pour "la paix de la justice". "Que Ta volonté soit faite, et non la mienne."

En particulier, face à des options politiques légitimes, mais contradictoires, le rôle des évêques, bâtisseurs d'unité, et solidaires entre eux dans une même Eglise du seul Seigneur, est spécialement délicat. Occupant des postes de chefs d'Eglises, ils sont plus observables. Leur action, même subliminale (The Medium is the Message), ne passe pas facilement inaperçue. Les médias, experts en toute la gamme des sensibilités de leur public, sont friands du subliminal. Ils connaissent, dans telle situation politique, la charge émotive de tant d'expressions ou d'équivoques, l'importance de ce que les journalistes anglais appellent "*the emotional buzz terms*", ces mots-pièges qu'enveloppe une certaine confusion.

La bataille politique englobe la bataille des médias. Les déclarations de certains évêques du Canada de même que quelques gestes posés au nom de l'oecuménisme contribuent à nous en faire prendre davantage conscience.

Les évêques de la Colombie-Britannique et les évêques du Québec

En présentant un mémoire sur "L'unité canadienne" à la Commission Pépin-Robarts (11), plutôt qu'une lettre pastorale à leurs propres fidèles, les évêques de la Colombie-Britannique et du Yukon s'adressaient à tous les citoyens du Canada.

Dans la recherche d'une solution aux problèmes que pose "l'unité nationale", ils rappellent que la justice ne peut être accomplie que si le bien commun et les droits inviolables des autres sont pleinement respectés. Cette justice exige l'égalité des chances pour tous, le même traitement pour les minorités de langue anglaise et de langue française partout au Canada de même que justice pour les Indiens, les Inuits et les groupes ethniques. Trouver des solutions politiques exigera l'étude objective, la tolérance, les attitudes du "give-and-take" de la part de tous, en renonçant à l'usage de la violence.

La liberté sous le boisseau

Dès le début de leur mémoire, ils disent leur intention de présenter des "principes chrétiens" sur lesquels doivent reposer comme sur une base les solutions politiques "spécifiques". Ils affirment qu'en tant que chefs d'Eglises ils n'ont pas l'intention d'offrir de ces solutions spécifiques. Et toute l'ambiguïté est là. Pour un grand nombre de Québécois et pour les évêques du Canada dans leur déclaration d'avril 1972 sur "La vie politique au Québec", "*toutes* les options politiques respectueuses de la personne et de la communauté humaine sont *libres*, tant au plan individuel que collectif", ceci incluant évidemment l'option spécifique de la "souveraineté-association" (12). Or les évêques de la Colombie-Britannique refusent de se prononcer sur les solutions politiques dites spécifiques, *excepté* sur celle-là.

"As church leaders we do not propose to offer specific solutions to the problems inherent in the on-going process of achieving national unity." Les solutions spécifiques sur lesquelles, comme chefs d'Eglises, ils se proposent de ne pas se prononcer se limitent à celles qui visent les problèmes inhérents au processus en

10. Paul VI, *La responsabilité politique des chrétiens* (Oct. *Adveniens*), 1971, p. 4.

11. *The B.C. Catholic*, fév. 1978; "Western bishops speak up on unity", *The Catholic Register*, 4 mars 1978, p. 10.

12. "Les évêques canadiens et la vie politique au Québec", texte intégral dans *Relations*, juin 1972, p. 162, et dans *L'Eglise Canadienne*, juin-juillet 1972.

cours, le processus de réalisation, d'accomplissement, de "l'unité nationale". Qu'on appelle cette option "spécifique" ou non, générique ou non, dans la question de savoir s'il s'agit de "principes chrétiens" le point principal est le suivant: c'est que cette option est proprement politique. Elle s'oppose, entre autres, à une option politique particulière, celle de la souveraineté-association.

Quand on a lu tout leur texte, la dernière phrase de leur mémoire ne surprend plus: "nous croyons qu'un Canada uni sera un Canada fort qui peut offrir l'égalité des chances à tous ses citoyens". Cette phrase, avec les deux passages où il est question de réaliser "l'unité nationale", éclaire le sens de quelques expressions du début de leur mémoire. Se situant devant la Commission, ces évêques admettent que le *but* dont ils parlent ("achieving national unity") est une unité nationale "à l'intérieur de la Confédération (within)".

Il devient évident qu'au-delà de tous les changements qu'ils admettent, il en est un qu'ils rejettent, celui qu'exige l'option souveraineté-association:

nous espérons et nous sommes confiants que les disparités régionales ou d'autres manquements à l'équité n'amèneront pas une partie, quelle qu'elle soit, du Canada à être tentée de se séparer de la Confédération... Le pays tout entier est dans une meilleure position pour porter remède à la situation que ne le serait une province séparée toute seule (a separated province by itself)... Il est difficile de voir comment toute solution unilatérale (noter le singulier) peut remédier à la situation existante.

Le témoignage du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, présenté quelques heures avant ou après le leur devant la même Commission, ne laisse aucun doute: pour les citoyens de la Colombie-Britannique, le danger de "séparation" dont il faut prioritairement parler n'est pas du tout celui qui surgirait dans leur province, mais celui qui vient du Québec.

Les évêques de la Colombie-Britannique, même s'ils se pensaient libres de favoriser une option fédéraliste en général et de s'opposer à l'option particulière de la souveraineté-association, ne peuvent alors s'exempter d'envisager quelques conséquences de leur geste de chefs d'Eglises.

Ce n'est pas tellement qu'ils se trouvent, en faisant nettement allusion au Québec, à fausser un peu trop la vérité

de la position "souveraineté-association" de nombre de Québécois, quand ils parlent, sans autre distinction, d'une "séparation... unilatérale". La difficulté vient plutôt de leur attitude devant la valeur chrétienne que représente la *liberté* collective, applicable au Québec. Dans les circonstances particulières où se présente le problème moral de la vie politique au Canada, c'est une présentation par trop écourtée des principes chrétiens dont ils parlent.

Des silences qui parlent

Ils citent un passage de la "Lettre collective des évêques catholiques du Canada" de 1967, à l'occasion du centenaire de la Confédération, mais *passent entièrement sous silence* la déclaration importante de tous les évêques catholiques du Canada d'avril 1972, portant sur "la vie politique au Québec": "toutes les options politiques... sont libres". Il est vrai qu'on ne peut constamment tout dire. Mais il devient clair qu'il faut demander *pourquoi* des évêques fédéralistes ont laissé de côté ce critère essentiel qu'est la liberté.

Ils citent *Pacem in terris* de Jean XXIII au sujet de la justice, sans tenir compte du fait que dans cette encyclique, en de nombreux passages, nous retrouvons toujours ensemble ce que Jean XXIII appelle les quatre piliers de la paix:

L'ordre propre aux communautés humaines est d'essence morale. En effet, c'est un ordre qui a pour base la vérité, qui se réalise dans la justice, qui demande à être vivifié par l'amour et qui trouve dans la liberté un équilibre sans cesse rétabli et toujours plus humain. (N.37)

Pour qu'on le remarque bien, l'auteur l'a inscrit au long dans le titre même de son encyclique: "Paix entre toutes les nations, fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté". C'est la liberté qui donne son "climat" à la paix (N.149), à "la paix sans équivoque" (N.165).

C'est ce qu'a rappelé d'ailleurs, et puissamment, un évêque canadien, le cardinal Maurice Roy, à titre de président de la Commission pontificale "Justice et Paix", dans un texte plus récent encore que la déclaration de la CECC d'avril 1972. Il s'agit de ses "Réflexions" publiées en avril 1973 et intitulées "Le Xe anniversaire de *Pacem in terris* de Jean XXIII" (13).

Il montre l'ensemble que constituent les quatre principes-piliers de Jean XXIII. Puis, il signale qu'il faut de plus faire ressortir comme nouveau critère pour une société en paix "l'idée de progrès": "cette idée d'une évolution, d'un devenir à réussir" est une "composante

de la paix". Nous devons, dit-il, comme l'énonce *Gaudium et Spes*, passer "d'une notion plutôt statique de l'ordre des choses à une conception plus dynamique et plus évolutive. De là naît, immense, une problématique nouvelle qui provoque de nouvelles analyses et de nouvelles synthèses".

C'est, de toute évidence, fort applicable à la situation du Québec dans le Canada. Les évêques de la Colombie-Britannique ne croient pas opportun de mentionner la base morale *complète* qui sous-tend une nouvelle problématique, qui devrait provoquer de nouvelles analyses et de nouvelles synthèses.

Dire à temps et à contretemps

D'autres évêques canadiens pensent autrement. Le silence d'un grand nombre d'entre eux est très lourd de signification. Le seul autre évêque catholique romain qui, à ma connaissance, ait présenté un mémoire à la Commission Pépin-Robarts est Mgr Plourde, archevêque d'Ottawa (14). Dans son mémoire, daté du 28 novembre 1977, l'approche est bien différente de celle de ses confrères de l'Ouest. Mgr Plourde insiste, comme les autres évêques mais de façon plus complète et plus nette, sur l'importance des attitudes: l'ouverture d'esprit, l'objectivité "sans tricher", pour observer "plusieurs" façons d'interpréter un même phénomène, l'ouverture à l'autre dans un regard d'amour et le souci du bien commun. Mais, quand il est question de faire allusion aux diverses options politiques possibles, il dit franchement, non seulement que "dans le cas concret qui est le nôtre, les actions unilatérales (noter le pluriel) ne sont pas, a priori, le meilleur moyen d'en arriver à une solution qui permettrait aux individus et collectivités de s'épanouir pleinement dans la ligne de leur être et de leur histoire", mais aussi, ce que les évêques de l'Ouest semblent prendre soin de taire, que "le droit à l'autodétermination des peuples" est "acquis". C'est plus radical. Plus proche du réel.

Je disais plus haut que le silence de plusieurs évêques est très lourd de signification. Il ne faut pas manquer de remarquer, en effet, que la CECC qui, à l'occasion d'une déclaration annuelle, le 1er décembre dernier, avait la chance d'affronter toute cette question s'en est tenue à cent lieues et qu'elle s'est abstenue de tout contact public avec la Commission Pépin-Robarts. Il faut remarquer de plus que l'Assemblée des Evêques du Québec (AEQ) a fait de même.

On peut interpréter cette abstention des évêques du Québec devant la Com-

13. Cardinal Maurice Roy, *Le Xe anniversaire de "Pacem in terris" de Jean XXIII, Réflexions*, Montréal, Fides, 1973, 36 pp.

14. Mgr J.-A. Plourde, "L'avenir du pays appelle un changement d'attitude", *L'Eglise Canadienne*, 1 déc. 1977, 221-222.

mission comme découlant du désir de ne favoriser aucune option politique en particulier et de s'en tenir à la déclaration de la CECC d'avril 1972. De plus, cela pourrait être une protestation implicite contre l'injustice morale que représente le mandat officiel de cette Commission. Ce mandat officiel veut que les commissaires acceptent de *préjuger*, de juger d'avance comme inacceptable une option libre, démocratique et moralement juste (15). En tout cas, que je sache, aucun évêque du Québec n'a communiqué publiquement avec cette Commission.

L'unilatéral et le dialogue

Les évêques de la Colombie-Britannique semblent tout faire pour laisser entendre — et c'est compris — qu'ils regrettent la déclaration de la CECC d'avril 1972 et qu'ils aimeraient oublier qu'elle a été votée.

Eux qui insinuent que le Québec pourrait agir de façon "unilatérale", alors qu'il insiste vraiment sur "l'association" quand il parle de "souveraineté" et sur la nécessité de négocier "une nouvelle association", ils semblent avoir posé, devant un très grand nombre d'évêques du Canada et particulièrement devant ceux du Québec, un geste qui paraît au public pas mal *unilatéral*. Veut-on nous faire croire que la CECC a un accord secret avec les évêques de l'Ouest en vertu duquel elle a demandé ou accordé à ces derniers de se prononcer parce qu'elle jugeait opportun de ne pas le faire elle-même, surtout à cause de la présence des évêques du Québec?

Pourquoi les évêques de la Colombie-Britannique parleraient-ils favorablement de l'option fédéraliste aux citoyens de leur province et du Canada anglophone, qui sont certainement déjà à plus de 98% fédéralistes? Est-ce pour appuyer le vote fédéraliste au Québec, au moment où se prépare le référendum du Québec, seul référendum qui puisse, moralement, servir à mettre en pratique au Québec le principe du droit moral à l'autodétermination? Si c'était pour appuyer les droits des minorités françaises et ceux des autres groupes, il eût mieux valu, semble-t-il, s'en tenir à ces seules questions.

L'Eglise est impliquée, disent ces évêques, dans les problèmes "qui affectent l'unité nationale", vu son "membership", c'est-à-dire la proportion de ses membres dans la population totale du

Canada. Il eût été préférable que, ne représentant pas eux-mêmes tous les catholiques du Canada (46,2% de la population canadienne), encore moins la forte proportion des catholiques du Québec par rapport à la population catholique totale du Canada (52,4%), mais seulement 4,2% des catholiques du Canada (16), ils s'entendent au préalable avec la CECC et surtout avec l'AEQ.

Au lieu de voir les évêques de la Colombie-Britannique entrer de fait dans un débat public où les ambiguïtés s'insèrent si facilement, les fidèles aimeraient mieux les voir dialoguer, à armes égales, avec leurs propres confrères, les évêques du Québec, d'abord à l'intérieur des structures ad hoc de la CECC. Toute cette histoire laisse entendre que ne pouvant y dialoguer fructueusement avec leurs confrères, ils essaient en pratique de leur forcer la main en jetant dans le grand public des débats intimes avortés. C'est plus qu'un manque de communications.

Non seulement ce geste prend-il l'allure d'une certaine servilité à l'égard de la population anglophone et peut-être d'un peu de néo-cléricisme à l'égard de la population francophone du Québec, mais, paradoxalement, il fait de ces évêques fédéralistes de la Colombie-Britannique et du Yukon des "séparatistes" au sein des structures ecclésiales de l'Eglise catholique canadienne.

Deux Eglises au Canada

Ces évêques disent aux chrétiens du Québec qui ne font pas la même option politique qu'eux: il n'y a pas seulement deux nations "fondatrices" au Canada, il y a effectivement deux Eglises au Canada. Ils ne le disent pas seulement aux fidèles, ils le disent aux évêques du Québec. Ils soulignent la division dans cette Eglise canadienne et d'abord la division de la hiérarchie.

Dans sa lettre de 1971 sur "La responsabilité politique des chrétiens", Paul VI avait insisté pour dire qu'il ne revient pas à la hiérarchie catholique seule d'opter pour l'ensemble des chrétiens, mais qu'il appartient "à ces communautés chrétiennes de discerner, avec l'aide de l'Esprit saint, en communion avec les évêques responsables, en dialogue avec les autres frères chrétiens et tous les hommes de bonne volonté, les options et les engagements qu'il convient de prendre". (N. 4)

Le pape vient de définir, dans un discours aux évêques de France (17), deux fonctions fondamentales de l'évêque: docteur de la foi, l'évêque est aussi "bâtisseur d'unité".

Les chrétiens ayant eux-mêmes le choix d'une légitime variété d'options

possibles, les évêques ont comme fonction, au milieu de ce pluralisme, de chercher à bâtir entre les fidèles ayant fait des options diverses, ou même contradictoires, l'unité en Jésus-Christ.

Peut-être que les évêques du Canada auraient, lors d'une de leurs prochaines réunions, présidée par Mgr Gilles Ouellet, archevêque de Rimouski, Québec, et en présence de Mgr MacNeil, archevêque d'Edmonton, Alberta, vice-président de la CECC appelé à devenir son prochain président, l'occasion de faire, comme tout récemment Paul VI le conseillait publiquement aux évêques de France (18), des "révisions de vie fraternelles" entre eux, en souhaitant que ce soit pour tous les fidèles en quête de vérité et d'unité, "une source de réconfort et de lumière!".

On dit que les évêques, anglophones et francophones, de la CECC ne se sont pas entendus, surtout depuis 1967, sur une messe à composer. Examinez nos gros missels approuvés officiellement par les évêques du Canada et vous trouverez que, dans le missel de langue anglaise, il y a une messe pour "Canada Day" au 1er juillet, où la prière sur les offrandes demande à Dieu de donner "to our nation... the gifts of unity and peace". Dans le missel de langue française, bien qu'on trouve quelques messes particulières au Canada, vous ne verrez aucune messe spéciale à l'occasion du 1er juillet.

Certains malins observateurs (j'en ai entendu) disent que, de ce temps-ci, les évêques anglophones, publiquement, prient de plus en plus et font prier avec eux pour l'unité canadienne, alors que les évêques du Québec ne prient pas! C'est-à-dire que ces derniers prieraient, soit privément..., soit peut-être pour autre chose. A moins de souhaiter que les évêques anglophones prient davantage privément. Ou enfin d'admettre que pour les évêques anglophones les provinces anglaises sont d'ores et déjà un pays séparé et qu'ils jugent bon de prier publiquement pour son unité, un peu comme les évêques américains prient pour l'unité des Etats-Unis.

Ce qu'il y a entre les lignes

Les derniers paragraphes que le cardinal Roy écrit dans ses "Réflexions" sur *Pacem in terris* comportent des remarques qui ont trait à la paix de l'Eglise et à la paix dans l'Eglise, pour que soit approfondie "la spécificité chrétienne" de son rôle et que l'on cherche "de quelle manière, par quelle pédagogie" elle peut remplir ce rôle.

15. I. Desrochers, "La commission Pépin-Robarts: les Eglises sont-elles vraiment "dans l'embaras"?", *Relations*, nov. 1977, p. 294.

16. *Recensement du Canada, 1971*, Vol. 1.3-3, pp. 9-1, 10-1, 10-2; Vol. 5.1-10, pp. 5, 20-21.

17. Paul VI, "Réception des évêques de l'est de la France, le 5 déc. 1977", *La Documentation catholique*, 18 déc. 1977, p. 1052.

18. *Ibid.*, p. 1053.

Si l'Eglise, comme c'est sa vocation, se veut signe et "sacrement" de la paix dans le monde et pour lui, elle doit donc opérer ce "discernement des esprits" auquel nous invite l'approche des signes des temps. C'est cette purification à l'égard du politique qui constituera sa plus certaine efficacité.

La purification de l'Eglise à l'égard du politique constituera l'efficacité de son action. Elle doit respecter non seulement tous les chrétiens mais tous les hommes de bonne volonté, en respectant "la spécificité chrétienne" de son rôle, pour qu'un "monologue politique confessionnel" ne remplace pas "le dialogue" (19).

L'Eglise est une communauté de communautés. La communion des esprits et des cœurs entre les diverses communautés au Canada est intimement reliée aux communications et à leur qualité pédagogique.

Ce qu'on peut lire entre les lignes en des circonstances précises révèle souvent bien la tendance d'un discours. Les Québécois, comme les autres, ont l'intuition de ces choses. Et depuis longtemps. L'allocation anglaise du cardinal Bourne, archevêque de Westminster, au Congrès eucharistique international de 1910, à l'église Notre-Dame de Montréal, portait sur le problème délicat des rapports entre langue et religion au Canada. Elle a fait choc et fut l'occasion de la célèbre réponse que Henri Bourassa improvisa en présence du peuple et d'un groupe d'évêques francophones. Après le fameux incident, dans une rencontre que Mgr Bourne demanda à Henri Bourassa, le prélat assura que chaque mot avait été choisi et pesé de manière à n'offenser personne. Dégageant plus tard le sens de l'événement, Henri Bourassa expliqua que l'allocation de Mgr Bourne avait fait tellement choc à cause de ce que l'instinct national de la grande majorité de l'auditoire avait lu "entre les lignes" (20).

L'Eglise doit travailler à faire l'unité en Jésus-Christ, l'unité des chrétiens comme tels. La vraie. En ce pays qui change rapidement, cela reste possible.

L'une des caractéristiques de Jean XXIII était de croire en la puissance de la confiance mutuelle.

Dans un prochain article, nous jetterons un regard sur l'aspect oecuménique de cette question.

19. Card. M. Roy, *Le Xe anniversaire de P.T.*, p. 32.

20. *Hommage à Henri Bourassa*, Montréal, Le Devoir, 2e éd., pp. 157, 161.

droit de réplique

Le rapprochement israélo-égyptien seul espoir de paix au Moyen-Orient

par Michel M. Solomon

M. Michel Solomon, directeur de la revue *Regards sur Israël*, nous a envoyé ce texte en réplique à l'article de M. Fouad Saad, "Moyen-Orient: un rapprochement périlleux entre Israël et l'Egypte", paru dans notre numéro de février (pp. 47-51).

Ainsi parle l'Eternel: Je retourne à Sion, et je veux habiter au milieu de Jérusalem. Jérusalem sera appelée ville fidèle, et la montagne de l'Eternel des armées montagne sainte.

Ainsi parle l'Eternel des armées: Des vieillards et des femmes âgées s'assièront encore dans les rues de Jérusalem, chacun le bâton à la main, à cause du grand nombre de leurs jours. Les rues de la ville seront remplies des jeunes garçons et de jeunes filles, jouant dans les rues.

Ainsi parle l'Eternel des armées: Si la chose paraît étonnante aux yeux du reste de ce peuple en ces jours-là, sera-t-elle de même étonnante à mes yeux? dit l'Eternel des armées.

Ainsi parle l'Eternel des armées: Voici, je délivre mon peuple du pays de l'orient et du soleil couchant. Je les ramènerai, et ils habiteront au milieu de Jérusalem; ils seront mon peuple et je serai leur Dieu avec vérité et droiture.

Zacharie 8, 3-8

Le 11 mai 1978, l'Etat d'Israël et avec lui le monde civilisé célébrera le trentième anniversaire de son existence. Trente années se sont écoulées depuis que les Nations unies ont reconnu l'Etat d'Israël comme un Etat souverain et l'ont accueilli dans la famille des nations. Cette renaissance n'a été que la confirmation formelle d'un fait historique: la permanence de la présence juive dans le pays de ses ancêtres depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Les historiens qui ont visité la Palestine à travers les siècles ont décrit la vie des communautés juives en Palestine, pays d'où les Juifs avaient été chassés après la destruction de Jérusalem par les cohortes romaines de l'empereur Titus Vespasianus.

La centralité de Jérusalem fut si prépondérante dans la vie des communautés juives de la diaspora que le vœu: "l'Année prochaine à Jérusalem" clôture depuis deux millénaires la fête du Grand Pardon, le jour le plus solennel du calendrier juif.

Profondément attachés à la religion et aux principes moraux vieux de quatre mille ans, les Juifs ont réussi à s'infiltrer en Palestine sous les empires byzantin, ottoman et britannique, en dépit de toutes les interdictions formelles décrétées par les conquérants. Dans l'histoire du peuple juif, sa vocation de guide moral parmi les peuples s'entrelace avec son destin historique: le retour dans la terre d'Israël.

Si pour les Juifs de jadis, l'idéal était de vivre, de prier et d'expier dans la ville sainte, pour les citoyens d'Israël ainsi que pour leurs frères vivant en cinq continents, l'existence d'Israël est la raison d'être de chaque individu qui se déclare juif et est conscient de ses obligations vis-à-vis son peuple.

Pour les autres nations, le soutien à l'Etat d'Israël s'inscrit comme un postulat moral, un acte de justice; un acquit de la société humaine à l'endroit d'un peuple qui a les mêmes droits que tous les autres peuples.

Parlant de la vocation de l'Etat d'Israël, Robert Aron, de l'Académie Française, écrivait:

"C'est un pays qui présente cette particularité d'être né d'un livre inspiré et de voir la vie quotidienne de chacun de ses habitants rattachée, selon des modalités diverses, à cette Bible où la part des faits est reliée à celle des hommes et de Dieu.

Chacun des Israéliens y trouve ce qui lui convient. Pour les uns c'est le livre d'histoire, une manière de *Chanson de Roland*, où des événements réellement survenus en des endroits très précis et jalonnés de leur sol, constituent le passé

lointain de la nation. Pour d'autres, dans l'étonnante variété de ses textes, où sont représentés tous les genres littéraires, de l'histoire jusqu'au lyrisme et de la chronique au drame, se trouvent les classiques de l'esprit israélien, jouant le rôle de Pascal ou de Voltaire, de Molière ou de Rimbaud dans la littérature française.

Le nouvel Etat se rattache ainsi au Livre où le récit des faits s'harmonise avec le sentiment d'une vocation qui les dépasse."

Une lueur d'espoir

Pendant ses trente années d'existence, l'Etat d'Israël a dû faire face à quatre guerres et à d'innombrables attaques terroristes qui ont ensanglanté sa terre et endeillé des dizaines de milliers de familles.

Au sommet de la vague nassérienne, le mot d'ordre était "la liquidation de l'agression israélienne"; cette formule diplomatique se substituait au cri de guerre "jeter les Juifs à la mer" d'Ahmed Shoukeiri, le premier chef et organisateur de l'OLP (Organisation pour la Libération de la Palestine).

Après la guerre des Six-Jours, les leaders des pays arabes réunis à Khar-toum, lancèrent la fameuse formule des trois "non": non à la reconnaissance de l'Etat d'Israël, non aux négociations de paix et non à la paix.

Les articles 16 et 19 de la Charte de l'Organisation de la Palestine considèrent sans ambages l'Etat d'Israël "comme nul et non avenu" et affirment le besoin de combattre, armes en mains, jusqu'à "la création d'un Etat laïque remplaçant l'Etat sioniste." Ce fanatisme à outrance vise la liquidation d'un Etat membre des Nations unies et l'asservissement d'une nation indépendante. C'est une politique inspirée par la haine aveugle et par le désir de détruire au lieu de bâtir, alors qu'Israël tend une main fraternelle à ceux qui cherchent la vengeance.

Parmi les membres les plus fidèles et les plus loyaux de l'OLP, un certain doute plane quant à la justesse de sa politique. La revue arabe *Journal of Palestine Studies* (vol. VII, no. 1 — automne 1977) a publié un article sous la signature de M. Sabri Jiryis, le chef du département israélien du Centre de recherches de l'OLP, dont voici un extrait.

"L'histoire moderne de la Palestine peut être caractérisée comme une série de refus continus à toute proposition et à toute suggestion faite de tous côtés pour résoudre le problème palestinien. C'est ainsi que les Palestiniens ont rejeté la Déclaration Balfour en 1917, le Mandat Britannique pour la Palestine

en 1920, le Livre Blanc en 1922 — le même Livre Blanc qui répondait favorablement à certaines de leurs exigences — le projet de la création d'un Conseil législatif pour la Palestine et, ultérieurement, d'une Agence Arabe en 1923. La proposition renouvelée pour la création d'un Conseil législatif en 1931, le projet de la partition de la Palestine en 1937, la résolution des Nations unies recommandant la partition de la Palestine en 1947, les accords résultant de l'armistice arabo-israélien en 1949, le plan Bourguiba de paix en 1965 et, finalement, le plan Roger, en 1970, ce qui équivaut à un demi-siècle de continus rejets de tous projets favorables à la solution du conflit."

Après avoir dressé ce sombre constat, M. Jiryis déclare que ceux qui dirigent aujourd'hui l'OLP "sont des pragmatistes qui n'ayant jamais eu la Palestine dans leurs poches ne peuvent être tenus responsables de l'avoir perdue."

C'est en s'inspirant, d'une philosophie pragmatiste de ce genre que le porte-parole de l'OLP, à Beyrouth, avance l'idée d'un "Etat palestinien ayant une relation permanente avec l'Etat et le peuple jordaniens, dont les deux tiers de la population sont des Palestiniens." Bien que l'opinion de M. Jiryis ne soit pas approuvée par l'Exécutif de l'OLP, elle n'est pas moins valable comme point de vue des réfugiés palestiniens qui se veulent modérés.

Cette attitude critique du passé plaide en faveur de la révision de la Charte de l'OLP et de l'adoption d'une position réaliste face à l'Etat d'Israël. Néanmoins, certains professeurs de sciences politiques, de nuance marxiste-léniniste, refusent de reconnaître la réalité d'Israël et "condamnent," en leur 'splendide isolation' d'outre-mer, l'initiative courageuse du président Sadate. Pour eux, le président de la nation arabe la plus nombreuse, n'est que l'expression "de la clique qui l'a élu et le maintient au pouvoir" et dont "l'option politique est dictée par son idéologie et son appartenance de classe."

Ces clichés employés par les moustouaires de tout acabit servent à jeter de la poudre aux yeux des naifs et à mettre des bâtons dans les roues dans les négociations entre Arabes et Israéliens désireux de voir enfin instaurés la paix et le bon voisinage entre peuples sémites voisins au Moyen-Orient.

Les agitateurs prêchant une conférence de paix à Genève, dont l'URSS serait co-présidente, oublient que l'Egypte, tout autant que l'Etat d'Israël, a refusé l'arbitrage du Kremlin dont elle connaît les véritables buts et le rôle néfaste dans la politique du Moyen-Orient.

L'OLP, de son côté, a toujours poursuivi son but principal: la destruction de l'Etat d'Israël. Si, sous la pression de la diplomatie occidentale, en particulier celle de la France, ce but final avait été escamoté, la conférence du Front du Refus de Tripoli, lui a redonné son éclat.

Selon le scénario de l'OLP, le dépècement de l'Etat d'Israël se fera en trois étapes:

- 1- création d'un Etat palestinien en Cis-jordanie et dans la zone de Gaza;
- 2- modification des frontières d'Israël en les ramenant aux recommandations du partage de 1947;
- 3- liquidation de "L'Etat Sioniste en lui substituant l'Etat laïque et démocratique palestinien" où le seul droit des Juifs sera celui d'être enterré dans un cimetière juif, comme le définissait avec une ironie amère, le professeur Walter Lacquer, directeur de l'Institut de Sciences Politiques de Londres.

Ce plan sinistre jouit du soutien politique et diplomatique de l'URSS, pays qui a sa stratégie planétaire. Après avoir subjugué cent millions d'Européens dans les pays de l'Est, elle s'apprête à faire main basse sur les richesses naturelles des pays arabes, avant tout sur le pétrole, car l'URSS verra diminuer sa capacité de production pétrolière à partir des années 80.

Contre cette immixtion de l'URSS dans les affaires des peuples du Moyen-Orient, se lèvent les pays directement visés par l'influence communiste: l'Egypte, la Jordanie, le Soudan, la Somalie, le Maroc et les pays du Golfe, dont l'Arabie Séoudite qui n'entretient pas de relations diplomatiques avec Moscou.

L'Algérie, la Libye, le Yémen du Sud, les pays du 'Front du refus', après avoir essayé de se gagner la collaboration de l'Irak — opération qui a échoué parce que les dirigeants de Bagdad insistent sur la reprise des hostilités avec Israël "par tous les moyens jusqu'à la victoire finale", sont allés à Moscou

soliciter de la part de M. Brejnev une "politique de fermeté" et, bien entendu, de l'armement dernier cri. La Syrie, pays qui est contigu à Israël ne peut souscrire à une telle politique sans courir des risques énormes.

Le peuple égyptien soutient loyalement la politique du président Sadate. Ce peuple qui a sacrifié cent mille soldats dans quatre guerres contre Israël se rend compte de l'absurdité d'une cinquième guerre. Par contre, la paix avec Israël allégera son fardeau fiscal et relâchera le contrôle de l'Etat sur la vie des individus.

L'obstination du président Sadate à défendre le droit des Palestiniens à l'autodétermination a conduit à une rupture temporaire des négociations de Jérusalem. Comment peut-on expliquer l'accusation portée à l'endroit du président Sadate d'être 'vendu à l'impérialisme', alors que celui-ci s'acharne à défendre le droit national des Palestiniens? Cela reste une énigme pour les observateurs objectifs.

L'Egypte et Israël, principaux adver-

saires au Moyen-Orient, ont dit 'non' à la guerre. Malgré les difficultés des négociations et les attaques insolites du dehors, le président Sadate a déclaré récemment devant les journalistes, lors d'une conférence de presse, à New York, que: "nous sommes allés trop loin sur le chemin de la paix pour reculer maintenant. Il faut poursuivre nos efforts et réussir". C'est une phrase qui exprime son option, la seule logique: celle d'une paix basée sur des concessions réciproques. Si l'OLP veut continuer le combat, elle est libre de le faire. Ce "fer de lance de la révolution dans les pays arabes arriérés" comme on se plaît à le nommer, peut survivre, se transformer ou simplement disparaître en fonction de sa capacité de juger les réalités qui le confrontent.

La première réalité de la population arabe — 1,1 million d'habitants — de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza, est le désir de paix.

En ce qui concerne l'OLP, "la lutte cessera faute de combattants" comme dans Cyrano de Bergerac.

tre aux yeux des Arabes, n'en étaient pas moins désastreuses pour leurs intérêts politiques. De même que leur refus de participer au Conseil Législatif envisagé par les Anglais au début des années 20, et qui aurait pu fournir aux Arabes une arme dont ils étaient dénués par ailleurs. Si, de la même façon, les Arabes avaient accepté de discuter le plan de partage proposé par la Commission Peel, en 1938, déjà accepté par les Juifs, ils auraient été en mesure de provoquer son échec; ils auraient été en droit de se prévaloir d'une victoire politique et morale. Finalement, s'ils avaient accepté l'installation dans le pays de 100.000 réfugiés juifs, proposée en 1945-1946, l'Etat juif ne serait peut-être jamais né. (Heureusement l'histoire en a décidé autrement!) Si les Arabes ne s'étaient pas opposés par les armes à l'établissement de l'Etat Juif, il n'y aurait pas eu de problème de réfugiés et la superficie de l'Etat d'Israël proposée alors aurait été trop exiguë, peut-être trop petite et trop dense pour qu'il fût viable."

Talmon insiste aussi sur le caractère idéaliste du Juif sioniste de type socialiste qui refusait de croire en l'existence d'un véritable conflit d'intérêts entre Juifs et Arabes et attribuait la source du mal aux "effendis" féodaux ou au fanatisme religieux. Ces Sionistes de gauche estimaient que les Arabes n'avaient rien à perdre mais plutôt à bénéficier de l'installation des Juifs.

Au sein du mouvement sioniste, dans les années trente, certains envisageaient la possibilité d'un Etat bi-national. Les plus idéalistes rêvèrent même d'une transformation socialiste des sociétés semi-féodales, par l'enseignement et non par la conquête.

Selon Talmon "les Juifs ne désiraient pas, le plus sincèrement du monde, spolier le moindre Arabe. Ils n'étaient pas venus pour prendre la place des Arabes, mais pour créer de nouvelles possibilités de développement pour fertiliser le désert et assécher les marais, pour s'installer aux côtés des Arabes."

A la suite des massacres arabes à Hébron en 1929, la Commission d'enquête envoyée par le ministère des colonies de Londres aboutit à la conclusion qu'il fallait virtuellement abandonner la politique en faveur du Foyer National Juif. Cette recommandation fut adoptée par le Secrétaire d'Etat aux Colonies, Lord Passfield, mieux connu sous son vrai nom de Sydney Webb, prophète moderne du socialisme. Il est vrai que plus tard, le Premier ministre britannique, Ramsay MacDonald, devait annoncer l'abrogation des mesures prises par Lord Passfield. Trop tard, le mal avait déjà été fait.

La vision des grands leaders sionistes sur les relations israélo-arabes

Il est absolument faux de prétendre que la politique israélienne vise à liquider la nation arabe en Palestine. L'arrivée au pouvoir de M. Menahem Begin a été citée comme une des causes du durcissement de la politique arabe et de la création du 'front du refus' à Tripoli. La propagande de l'OLP a toujours soutenu que "le fasciste Begin s'inspire du programme de son ancien chef et idole, Vladimir Jabotinsky."

"L'expulsion des Arabes de Palestine est absolument impossible: la Palestine restera toujours un pays de minorités — ce qui me suffit absolument, à la condition que les Juifs y deviennent la majorité. J'appartiens au groupe auquel on doit la rédaction du Programme d'Helsingfors (de l'Organisation Sioniste Russe, de 1906). Nous l'avons formulé non seulement pour les Juifs, mais pour tous les peuples vivant dans un Etat. **Sa base est l'égalité de toutes les nationalités.** Je suis prêt à jurer, en notre nom commun et au nom de nos descendants, que cette égalité sera toujours respectée."

Cela vient de la part d'un doctrinaire comme Jabotinsky cité comme 'le père du fascisme', mort bien avant l'holocauste et les fours crématoires dans lesquels périrent six millions de Juifs!

Un historien respecté pour ses vues et son érudition, le professeur J.L. Talmon, de l'Université hébraïque de Jérusalem, dans son étude sur *La victoire de juin 1967 dans sa perspective historique* s'est demandé si le conflit judéo-arabe avait été inévitable. Après dix ans, ses observations n'ont rien perdu de leur pertinence.

"Les Arabes auraient pu, en maintes occasions, au prix de quelques concessions, arrêter ou tout au moins freiner substantiellement le développement du Foyer National Juif et en empêcher la transformation en un Etat Juif. Leur intransigeance totale et absolue réduisit l'alternative du "Yichouv" juif; il fallait abandonner l'idée sioniste ou bien la réaliser pleinement envers et contre l'opposition arabe. Puisqu'aucune négociation ne pouvait prendre une réalité de fait, et à partir du moment où même un Sionisme réduit à une plus faible immigration et à des installations moins spectaculaires rencontrait de toute façon une résistance maximale, il ne lui restait donc plus qu'à rechercher le maximum de fermeté.

Le refus arabe, total et intransigeant, de reconnaître tout droit pour les Juifs à un Foyer National fut ponctué d'explosions de violence et d'émeutes, comme ce fut le cas en 1920, 1921, 1929, et en 1936. Ces actions aussi logiques, fières et héroïques qu'elles pouvaient apparai-

Les choses prirent un tournant plus grave quand, après l'arrivée de Hitler au pouvoir en Allemagne — le 31 janvier 1933 —, l'immigration en Palestine des Juifs d'origine allemande prit de l'ampleur et fit naître l'espoir que les Juifs formeraient la majorité de la population au cours d'une seule génération. Bien entendu, les Arabes assistés par la puissance mandataire déclenchèrent, au mois d'avril 1936, la grève générale qui fut le signal des émeutes: celles-ci allaient se transformer en un soulèvement armé prolongé qui dura trois ans et ne fut arrêté que par les mesures de guerre adoptées par la Grande-Bretagne. La révolte arabe eut pour résultat une nouvelle prise de conscience chez les Sionistes qui, alarmés par le drame juif en Europe, rejetèrent l'idée du développement organique préconisée par le Dr Weizmann et accueillirent favorablement la solution proposée par la Commission Royale présidée par Lord Peel, à savoir, le partage de la Terre sainte en un Etat Arabe et un Etat juif. En attendant que l'histoire veuille offrir de nouvelles possibilités, l'Etat juif ouvrait les portes de la Palestine aux millions de Juifs persécutés en Europe. Il ne faut pas oublier que nous nous trouvions alors à la veille de la Seconde Guerre mondiale et que les perspectives étaient des plus sombres pour les Juifs de partout.

Tout observateur impartial se doit de constater deux axiomes dans le conflit israélo-arabe:

- 1- aucun penseur juif n'a jamais préconisé l'exode des Arabes de Palestine mais prôné la coopération fraternelle basée sur les intérêts réciproques des deux nations;
- 2- jusqu'à la visite historique du président Anouar Sadate, chaque offre de paix et de réconciliation faite par le gouvernement d'Israël s'est vue rejetée par les pays arabes, sur l'ordre de l'OLP.

Petit à petit, le jour se fait sur la vérité dans le drame du Moyen-Orient dans les esprits les plus éclairés des leaders arabes.

'La barrière psychologique', ainsi que définie par le président Sadate, qui séparait les deux nations vient d'être enlevée.

Après soixante ans de malentendus et de souffrances terribles, le président Sadate a repris le dialogue. Y-a-t-il un seul homme de bonne volonté qui lui en veut pour son geste? L'histoire jugera.

Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et

Avec un tel titre, à quelle orgie de boucherie et de sang ne faut-il pas s'attendre? Le film nous montrera l'un et l'autre, d'ailleurs. Mais le nom de René Allio (*La Vieille dame indigne, Les Camisards, L'une et l'autre, Pierre et Paul*) est là pour nous rassurer et nous promettre davantage qu'une foire au voyeurisme.

Qu'est-ce alors que ce film?

Une reprise de procès en réhabilitation, comme c'en est devenu la mode? Une autopsie de meurtres crapuleux? Une incursion psychologique dans les méandres d'une conscience criminelle? L'étude d'un beau "cas" qu'une lecture freudienne éclairerait aisément (car, comment ne pas comprendre tout de suite qu'avec une mère à ce point psychosée, le fils n'arrive pas à commettre d'impairs)? Ou plutôt un spectacle de la misère paysanne où s'inscrirait, en filigrane, un réquisitoire social accusateur, puisque l'action se passe en 1835, dans cette belle Normandie de la douce France?

Un texte manuscrit

Avant tout, on ne manquera pas de rapprocher ce film d'un autre, *L'Enfant sauvage* de Truffaut, issu, lui aussi, d'un document exhumé de l'histoire et mis en images avec cette distanciation chère aux nouveaux esthètes d'un cinéma qui se veut objectif. Ici encore, la voix monocorde du narrateur, en accentuant la neutralité du ton, ne peut qu'intensifier sournoisement l'émotion qui jaillit, alors, comme une source des profondeurs du limon. Car, ce film en est un d'abord de terre et de boue. De la bonne et dure terre du milieu humain. Puis, de cette boue tragique qui fait la condition des "enfants humiliés", mal nantis, terrorisés par l'égoïsme des civilisations qui se répètent.

Où encore, à *L'Enigme de Kaspar Hauser* où l'infortuné Bruno S., symbole universel des déclassés mentaux, se laissait manipuler comme une proie qu'on traque, par la bonne conscience calculatrice d'une bourgeoisie satisfaite.

Quel intérêt, soudain, pour ces faits divers d'un passé révolu qui semble ne nous concerner en rien sinon qu'à fournir des scandales supplémentaires à notre goût morbide? Pourquoi exalter le parricide dans notre société qui s'acharne — Freud le prétend — à vouloir "tuer" le père (Dieu y compris) en tentant de diffamer ou de liquider toutes les structures institutionnelles à caractère autoritaire, donc supposément castratrices?

Un film-parlant... autrement!

L'énigme de ce beau film nous semble ailleurs.

Ne remarquons-nous, dès le générique, qu'en voyant une image de bocage, nous entendons les sons d'un tribunal? Que le son, par conséquent, se dissocie de l'image? Le ton du film se découvre là, car voilà le medium audio-visuel déchiré. Le son n'est plus un décalque de l'image. Le cinéma qui ne cesse de se rechercher, trouve pour un moment ici, un instant de vérité nouvelle. Car, cette coupure entre "ce qui est vu" et ce qui "est entendu" redéfinit, dans une manière nouvelle, le vieux cinéma parlant. A quoi peut servir un son qui ne fait que pléonasme avec l'image? Les sens de l'ouïe et de la vision, diversifiés, retrouveraient-ils, au cinéma, une nouvelle unité formelle, plus près de la vérité de la perception? Et la vérité de l'objet appréhendé ne se trouverait-elle pas sous un jour nouveau?

Car, le film ne va pas retranscrire, ici, la réalité, pas même imaginaire. Inutile de chercher de ce côté-là. Il va plutôt tenter de la recréer avec nous. Le procédé, en toute justice, n'est pas nouveau. Godard en abuse insolitement. Mais, Allio l'utilise ici pour projeter son film dans un intertemporel qui nous retrouve à tout moment de l'Histoire. Car, c'est cet écartèlement qui, en scindant l'espace et le temps, déplace en même temps l'intrigue du film et lui donne le sens que l'on n'attendait pas.

mon frère...

par Jean-René Ethier

Alors, au lieu d'une banale chronique judiciaire, minutieusement reconstruite pour notre plaisir sadique, c'est d'un tout autre procès qu'il va s'agir. Le lieu n'est pas de faire la psychologie d'un assassin et de savoir si Rivière était sain d'esprit ou non. Qu'y gagnerions-nous, et cela, d'ailleurs, le procès de l'époque a tenté de l'élucider. Un autre film, en outre, *Je suis Pierre Rivière* de Christine Lipinska, a cherché, romantiquement, à disculper Rivière en le montrant mal à l'aise dans une époque qui n'était pas la sienne. Pleurer sur les autres ne nous apprend rien sur nous-mêmes. Allio veut aller plus loin pour mieux nous rejoindre. En outre, mettre en cause la normalité suppose qu'on se réfugie à l'intérieur d'un discours convenu: celui des gens bien concernés, du fou par exemple, du juge, des avocats, des psychiatres. En somme, des gens qui se réclament des barèmes qu'ils fondent eux-mêmes, souvent bien pharisaïquement.

Non, pour Allio — et pour nous aussi — la question n'est plus — "Qui est ce Rivière pour autant aimer le meurtre?", mais — "Comment parler judicieusement de Rivière?". Et à travers lui, comment parler tout simplement?

La violence comme substitut à la prise de parole

Car si on l'observe bien, le découpage du film, alerte, multiplié, n'est pas ici uniquement le signe d'une écriture nerveuse, d'un style fouillé. Allio entasse tous les témoignages qui se recoupent. Ils deviennent une lecture différente d'une même action qui risque de mêler les données au lieu de les clarifier. Tout comme les perceptions d'un objet: elles auront beau coordonner, nous livrent-elles exactement le fond même de cet objet? Il y a des vérités qui sont au-delà des limites perceptibles. Le cas Rivière se

saisit-il adéquatement, même après tous les témoignages concordants? Et s'il y avait des vérités qui ne peuvent se saisir?

Etrange, pour lors, ce manuscrit — vrai matériau du film — que Rivière lui-même a écrit dans sa prison, entre le moment de son graciement et sa pendaison. C'est ici qu'il faut dénouer le noeud gordien. C'est ce manuscrit, exhumé ainsi que les minutes du procès par Michel Foucault et une équipe du Collège de France, en 1973, qui a été le départ du film d'Allio. Comme le rapport du docteur Itard avait inspiré François Truffaut. Or, on est surpris de constater à quel point ce récit, de la main d'un illettré, est poignant. Voici une parole qui n'est plus celle des journaux, des livres figés ou de la télévision. Elle provient, mystérieuse, d'un enfant du peuple qui souffrait, et elle est d'une telle densité, d'une telle intensité qu'elle force l'admiration. Ici, la littérature ne se paie pas de mots: elle devient communication directe de l'indicible.

Il y a plus et c'est ce qui fait la radicale nouveauté de ce film exceptionnel qui cherche, à l'instar de Rivière lui-même, à nous dire que la violence remplace la parole.

Certes, la violence du triple meurtre de Rivière nous assaille. Mais cette violence cache à son tour d'autres violences: celle du travail paysan, acharné et presque stérile; celle de la famille divisée par l'argent; celle de la mère qui symbolise toute la rigueur de l'autorité abusive. La violence de Rivière, qui donne le change, se confond pour lors avec celle de son discours. Car, ce qui étonne, dans cette histoire, c'est "qu'en entreprenant de tuer la moitié de sa famille, il (Rivière) ait conçu la rédaction d'un texte qui n'était ni aveu ni défense, mais plutôt élément du crime. Que Rivière, en somme, ait pu être, de deux manières, mais presque en un seul geste, auteur" (1).

L'exemple n'est pas rare de ceux, ignorés, qui ne viennent au crime que pour se faire reconnaître, accrocher un peu de cette publicité tapageuse qui ne fait exister que par la manchette. Terrible société qui ne donne la parole qu'à ceux qui la peuvent payer! Or, la violence verbale qui sourd de plus en plus dans nos sociétés dites libérales, ne serait-elle que le symptôme d'une violence cachée plus destructrice encore et qui nous guetterait

1. *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et mon frère...* par Michel Foucault. Ed. Gallimard-Julliard, coll. Archives, p. 266.

comme un cauchemar? Pour faire entendre le timbre de la vérité et entrer dans l'Histoire, faudra-t-il, comme pour Rivière, tuer, assassiner, massacrer? Quand nos mauvaises consciences finiront-elles par être ébranlées pour de bon?

Le vrai cinéma-vérité

Au-delà, donc, des belles images auxquelles une critique esthétisante pourrait s'attacher, au-delà d'une écriture cinématographique nerveuse qui peut donner le change et faire croire à un film qui n'aurait le mérite que d'être réussi, on est ici dans une esthétique renouvelée, aux antipodes des esthétiques à la mode. Toute véritable esthétique ne peut être qu'actualisante. Alors qu'un certain cinéma dit cinéma-vérité agonise partout parce qu'il s'est voulu trop fidèle miroir de réalités exaspérantes, à l'opposé, un autre cinéma, dit de fiction celui-là, et bien commercialisé, ne fait que reculer la prise du réel et anéantit toute vérité dans la rêverie schizophrénique. L'art de *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur, mon frère* trouve ici une vérité significative.

Il ne s'agit pas en art de transposer uniquement le réel, mais en le transposant, de le dépasser en le chargeant d'un sens évocateur. L'art qui ne sera jamais la vie, ne peut en être que le re-créateur. Mais, c'est à ce périlleux prix qu'il devient authentique.

Allio vient de nous le prouver encore une fois, en secouant nos consciences crasseuses et en nous rappelant le danger qu'il y a à museler la parole.

Dans le numéro de mai de RELATIONS:

- les nouvelles pratiques ecclésiastiques des chrétiens de Rimouski
- les multinationales et le souverainisme
- oecuménisme et politique

Les meilleurs romans québécois de 1977

par Gabrielle Poulin

Il n'y a entre elles (du moins, je ne le crois pas) aucun lien de parenté. Physiquement, elles ne se ressemblent pas, sinon, peut-être, par ce point noir au milieu de l'oeil qui s'ouvre sur la nuit, par cette complicité des sourires qu'elles échangent par-delà le temps et l'espace, par cette souplesse des mains habiles à enfiler des mots innombrables qui, sur la ligne de l'écriture, deviennent perles brillantes et pierres vives pour former des colliers vivants et des chemins de feu dans l'obscurité. Le regard, le sourire, le geste. Aucune ride, aucune fatigue, nulle usure ne peuvent altérer leur mystère ni leur transparence.

L'une (est-ce l'aïeule ou n'est-ce pas plutôt la petite-fille?) a écrit *Ces enfants de ma vie*(1); c'est à l'autre (d'où lui vient donc cette voix grave et cette maturité, si c'est elle la petite-fille?) que nous devons le recueil intitulé *Au défaut de la cuirasse*(2). Gabrielle Roy et Lise Lacasse: celle-là que tout le monde connaît et en qui chacun croit; celle-ci, qui est une nouvelle-venue au pays littéraire du Québec. A la femme d'âge mûr, sur le visage de laquelle passent toujours les ombres et les éclairs qui ont marqué à jamais le front des Rose-Anna, des Florentine et des Luzina, une merveilleuse filiation semble relier la jeune femme qui a choisi, elle aussi, de scruter au moyen de l'écriture l'éternité des lueurs sur l'obscurité des visages fraternels.

De l'aïeule à la petite-fille ou l'éternelle jeunesse de l'art

La tranquille continuité

L'année littéraire romanesque 1977 a été plutôt pauvre, disent quelques-uns. Pour ma part, je l'ai trouvée paisible et rassurante. Il n'y a pas eu, soit! d'oeuvres éclatantes, de ces oeuvres qui font un peu l'effet de révélations et qui emportent tout dans leur raz-de-marée dévastateur. De telles années, à la Ducharme, sont finalement (et heureusement?) assez rares. Il faut dire qu'on prend pas mal de temps à s'en relever, le paysage littéraire gardant pour de longues saisons l'empreinte d'un esprit novateur et les romanciers, voire les critiques, tâchant de se conformer à la norme nouvelle d'un écrivain dont l'originalité et le succès viennent en partie du caractère anormal de son oeuvre.

Cette année, rien de tel n'a bouleversé la belle ordonnance des critères esthétiques. Roch Carrier(3) avance à pas mesurés sur un chemin imprévisible, mais dont la continuité est d'ores et déjà assurée, un chemin qui a l'air de pousser à travers l'espace du pays comme l'ombre d'un grand arbre couchée sur les racines qui l'engendrent. Quant à Gérard Bessette(4), solitaire comme un dieu sur la montagne, il poursuit sa recherche ardente au milieu des éclairs et de la foudre. Cette fois, il a tâché d'illuminer la sombre caverne dans laquelle la parole et l'écriture actuelles se sont répercutées et gravées en des échos et des signes antérieurs à toute parole et à toute écriture. Quel écrivain sera assez téméraire pour suivre ce prophète des origines dans les arcanes où il semble se jouer, quand il est déjà si périlleux de s'aventurer sur les pas de ceux qui croient annoncer l'avenir? Victor-Lévy Beaulieu(5), lui, s'enlise dans le délire de ses personnages comme dans des ornières. Les roues tournent à vide. Le grand cheval boîteux

de l'imaginaire s'essouffle. On dirait même parfois qu'il est en train de se survivre. Depuis *la Sagouine*, Antonine Maillet se répète inlassablement à travers des porte-parole qui lui ressemblent comme une bessoune(6) ressemble à une autre bessoune ou l'écho, à la voix qui lui donne naissance. Normand Rousseau n'est pas tout à fait un commençant. Pourtant, ce n'est qu'avec le recueil de nouvelles qui lui a valu le prix Jean Béraud-Molson et qui s'intitule *A l'ombre des tableaux noirs*(7) qu'il a réussi à attirer l'attention des lecteurs. En sortant de l'obscurité, le romancier fait surgir avec lui dans la lumière un univers romanesque, encore embryonnaire il est vrai, mais certainement viable.

Le bilan dressé ici des oeuvres romanesques les plus importantes de l'année 1977 pourra paraître assez court et l'on sera peut-être enclin à donner raison aux voix pessimistes qui proclament la pauvreté de cette production. Pourtant. Oui, pourtant et heureusement! il y a *Ces enfants de ma vie* et *Au défaut de la cuirasse*.

1. Gabrielle Roy, *Ces enfants de ma vie*. Montréal, Stanké, 1977, 213 p. Voir *Les lettres québécoises*, no 8, novembre 1977, p. 5-9: "Une merveilleuse histoire d'amour".
2. Lise Lacasse, *Au défaut de la cuirasse*. Montréal, Quinze, 1977, 179 p.
3. Roch Carrier, *Il n'y a pas de pays sans grand-père*. Montréal, Stanké, 1977, 116 p. Voir *Le Droit*, 27 août 1977, p. 20: "Aux marches du réel"; *Les Lettres québécoises*, no 9, février 1978, p. 5-7: "Cordes de bois et chaise berçante". *Relations*, no 430, octobre 1977, p. 284-286: "Vieux-Thomas le romancier".
4. Gérard Bessette, *Les Anthropoïdes*, roman d'aventure(s), Montréal, La Presse, 1977, 297 p.
5. Victor-Lévy Beaulieu, *Sagamo Job J.*, cantique. Montréal, VLB, 1977, 206 p. Voir *Relations*, no 434, février 1978, p. 60-61: "Un cantique du désir".
6. Antonine Maillet, *Les Cordes-de-bois*, roman. Montréal, Leméac, 1977, 351 p.

Ces enfants de ma vie

Gabrielle Roy, comme chacun sait, a été longtemps institutrice. Avant de créer, au moyen des mots, un univers dans lequel puissent communiquer à travers le langage, au-delà du langage, des êtres souffrants, humbles, à la parole déficiente, des êtres maintenus muets par des forces extérieures, mais attentifs à la venue d'un souffle libérateur, Gabrielle Roy a décomposé patiemment les mots, les a épelés pour des dizaines de petits écoliers. Une fois en possession du secret qui permet d'ouvrir l'univers des livres pour agrandir les limites de leur propre univers trop étroit où ils risquaient d'étouffer, les enfants ont pris leur distance. Mais si l'institutrice les a perdus de vue, la romancière, elle, a gardé, au milieu des êtres qui se sont mis à la hanter, l'image fragile, encore informe et pourtant merveilleusement achevée, de ses petits élèves. Je donne ici au mot "achevé" le sens dans lequel Virginia Woolf(8) l'emploie pour désigner les personnes qui l'ont frappée dans son enfance et qui n'ont pas pu changer parce qu'elles sont mortes quand elle était elle-même encore enfant. Ces personnes, elle dit les percevoir, dans son âge adulte, comme tout à fait réelles, des êtres "à qui rien ne manque". Les enfants dont Gabrielle Roy va faire les héros de son roman possèdent ce caractère "achevé" qui en fait naturellement des personnages littéraires. Un trait, une expression, l'ébauche d'une attitude, d'un sourire, d'un geste, une inflexion de la voix suffit à les décrire, parce que l'en-

fant, dans toute sa candeur et sa simplicité, se livre tout entier dans un moment et miraculeusement donne à ce moment la forme même de son destin.

A chacun de ces enfants apparus intact après toutes ces années et bien vivants, Gabrielle Roy a consacré un moment de ce livre. Elle aurait pu se pencher sur chacun d'eux avec toute la sollicitude ou la complicité un peu tremblante de la grand-mère. Mais, non. Parce que la romancière, elle, ne saurait vieillir, elle leur a fait signe pour qu'ils partent avec elle vers ce lieu unique où ils ont vécu ensemble autrefois et où une histoire d'amour unique a fait d'eux des êtres "achevés": lui, le tout-petit en train d'apprendre comment on grandit; elle, la grande, se laissant enseigner comment on peut rester toujours jeunes. De Vincenzo, elle a retenu un moment de violence; de Clair, la clarté et la douceur du regard; de Nil, la pureté de la voix. Le petit Demetrioïff lui a donné la révélation de la longue continuité entre les générations qui attendent dans l'ombre "l' élu" qui les laissera exprimer à travers lui, enfin! leur attente et leurs espoirs. Chacun de ces petits prépare et annonce la venue de l'adolescent dont la dernière nouvelle, la plus importante, va raconter le passage dans la vie de la petite institutrice. On dirait un beau rêve romantique, quelque chose comme l'aventure du *Grand Meaulnes*. Ici, tous les êtres et les objets réels prennent valeur de symboles, depuis le cheval piaffant et caracolant, la berline perdue dans la tempête, la lanterne magique qui renvoie à la jeune fille l'image d'un couple embrouillé et confondu par la tempête, jusqu'aux truites qui se laissent caresser dans l'eau glacée et jusqu'au poisson emprisonné sur la pierre. *Ces enfants de ma vie*, c'est un des plus beaux dons que nous ait faits Gabrielle Roy: il révèle les frémissements d'une jeunesse radieuse à jamais immortalisée dans la beauté d'une oeuvre d'art.

Au défaut de la cuirasse

Lise Lacasse a également écrit un recueil de nouvelles. J'aimerais en parler ici longuement. Je ne peux que renvoyer les lecteurs à un article(9) que j'ai écrit au lendemain de la parution de l'ouvrage dans le journal *Le Droit* d'Ottawa. Douze nouvelles qui révèlent les dons d'une romancière-née. L'on est étonné devant la qualité et la

lucidité du regard, la maîtrise de l'expression, l'assurance du geste. Étonné et respectueux. D'où vient qu'une jeune femme, dans son premier livre, se place d'emblée, comme naturellement, voire instinctivement, à la fine pointe de la lignée des romancières de chez nous: Gabrielle Roy, Germaine Guèvremont, Anne Hébert, Marie-Claire Blais, Louise Maheux-Forcier? Oui, elle est de leur trempe; elle leur ressemble, mais elle est en même temps différente, d'un autre temps, d'une autre génération. Elles ne la renieront pas. Bien au contraire, car elle assume leur héritage. Il y a quelque chose dans ce livre de la richesse humaine et douloureuse de Rose-Anna, de la tendresse toujours offerte et toujours blessée de Florentine, de la délicatesse et de la résignation de Phosine. Quant à Catherine, Elisabeth ou sœur Julie ou même Héloïse, elles ont sûrement insufflé leur révolte à ces héroïnes lucides et impuissantes et il n'est pas jusqu'aux tendres et cruelles héroïnes de Louise Maheux-Forcier dont on n'entende la parole acérée et lumineuse comme en un lointain et bel écho.

Filiation mystérieuse qui agit comme un ferment. La petite-fille se révèle semblable et différente. Elle est au carrefour: elle vient d'un autre temps, mais est en marche vers un ailleurs. Elle a l'accent des femmes de chez nous, mais sa voix est en même temps personnelle, unique. On croit, de prime abord, la reconnaître; on s'aperçoit bientôt qu'elle est inédite, que les murs du présent lui ont donné une sonorité différente. Vous alliez juger par manière sentimentale? Attention, elle est en train elle-même de rire de s'être laissée prendre... Ah! bon, serait-elle devenue froidement lucide? Pas si vite, n'entendez-vous pas le tremblement qui brouille la belle ordonnance des phrases? D'aucuns ont la tentation de l'accuser de féminisme: une autre qui prend ses frustrations pour des inspirations! Holà! continuez votre lecture, vous verrez, tout n'est pas si simple.

Oui, j'aimerais parler longuement de ce roman. Plutôt, je m'en vais le relire. Il est riche, complexe. Plus tard, peut-être, j'y reviendrai. Mais Lise Lacasse, je crois, prépare un autre livre. J'ai hâte. Ce n'est pas tous les jours qu'on voit naître et grandir une romancière digne des devancières et qui donne le goût de retourner écouter les voix si bien connues que rien, jamais, ne pourra étouffer.

Voir *Les Lettres québécoises*, no 9, février 1978, p. 5-7: "Cordes de bois et chaise berçante".

7. Normand Rousseau, *A l'ombre des tableaux noirs*, roman. Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, 256 p. Voir *Le Droit*, 10 décembre 1977, p. 18: "L'un des meilleurs romans de l'année".

8. Virginia Woolf, *Instants de vie*, traduit de l'anglais par Colette-Marie Huet, préface de Viviane Forrester, coll. "Le Cabinet cosmopolite", Paris, Stock, 1977, 361 p.

9. Lise Lacasse, *Au défaut de la cuirasse*. Montréal, Quinze, 1977, 179 p. Voir *Le Droit*, 11 juin 1977, p. 18: "Impitoyables et tendres, le regard et la voix d'une nouvelle romancière"; *Propos sur la littérature outaouaise et franco-ontarienne*, tome 1, introduction et choix de textes par René Dionne, coll. "Documents de travail du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa", no 11, Ottawa, CRCCF, février 1978, p. 181-184.

POUR LE CENTENAIRE DE **LIONEL GROULX** UNE BIOGRAPHIE POPULAIRE



Un ouvrage solidement bâti
Bien documenté

Plus de 20 photographies
dont plusieurs inédites

Une information nécessaire
au sujet d'un grand Québécois

Lionel Groulx. Biographie

par Georges-Émile Giguère

159 pages, 13.2 x 20.9 cm, \$4.95

Chez votre libraire ou aux

Editions Bellarmin

8100, Boulevard Saint-Laurent

Montréal H2P 2L9

Tél.: (514) 387-2541